

RAPPORT DE VISITES DES CENTRES DE
FORMATION SITUES DANS LA CAPITALE.

INTRODUCTION : Les membres de la Commission d'Identification des Centres de Formation de la Capitale ont dû se référer aux critères d'appréciation repris en pages 2 et 3 du compte-rendu de la réunion du 11 avril 1984, transmis par lettre n° 1603/15.06.02 du 2 mai 1984, pour analyser la situation des Centres de Formation et formuler des avis et des recommandations. Les visites effectuées ont été réparties en deux phases. La première phase va du 9 au 16 mai 1984 et la seconde, du 22 mai au 12 Juin 1984. A la fin de chaque phase, la Commission devait s'organiser pour approuver le rapport fait par le Rapporteur.

- Le Calendrier arrêté a été suivi scrupuleusement, à l'exception de l'atelier PAPHYRUS, placé à la fin pour des raisons de commodité, le CETAI et l'AJEPO, examinés à deux reprises à cause de leur complexité.
- Il y a lieu de signaler aussi un petit changement intervenu dans la composition des membres de la Commission. Il s'agit du remplacement de Monsieur RUZINDANA Boniface par Monsieur GATERA Jonathan au cours de la 2ème phase.
- Le fait que certains membres de la Commission recevaient de leurs supérieurs des tâches urgentes à exécuter lors des visites, n'a pourtant pas découragé les autres membres dans la poursuite de leur mission très délicate. A ce sujet, la Commission regrette qu'une petite minorité de Responsables des Centres, soit venue au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour contacter quelques agents en vue de solliciter leur appui au cas où le rapport établi donnerait au Ministre une position défavorable. Elle s'indigne du fait que certains membres de la Commission aient été pris pour cible alors qu'ils ont fait rien que leur devoir de participer activement aux travaux et dans un sens constructif. Elle prie donc le Ministre de prendre des dispositions qui s'imposent pour défendre ceux qui seraient menacés.
- Enfin, la Commission juge bon de donner dans le premier chapitre de son rapport, la situation de chaque Centre de Formation avec des avis et des recommandations nécessaires. Dans le second chapitre, elle tire des recommandations générales susceptibles de guider l'autorité dans sa décision d'accepter ou non un Centre de formation ou une Ecole.

CHAPITRE PREMIER : SITUATION DES CENTRES VISITES

- I. Mercredi, le 9 mai 1984 avant-midi : visite du Centre Technique Automobile et Industriel (CETAI) à RUGUNGA.

1° a) Statut juridique : Néant

Le promoteur de ce Centre Monsieur GAHWITA Ali America, a écrit au Ministre de la Justice pour demander la personnalité civile. Celui-ci a demandé des avis au Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Actuellement le dossier est à l'étude. Il a été précisé dans la requête que le CETAI est une entreprise de la famille GAHWITA.

- b) Collaboration avec la Commune Urbaine de NYARUGENGE = A assouir la CV allé ^{l'assouir la commune}
- Monsieur GAHWITA avait affirmé que la Commune Urbaine de NYARUGENGE reconnaît son Centre et qu'il y avait eu un échange de correspondances. Malheureusement, rien n'a été retrouvé dans les archives du Centre.
- C'était tout simplement pour dérouter la Commission avec des affirmations gratuites.

Il est à noter que le CETAI a déjà fait l'objet de visite des agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports en décembre 1983 et ceux-ci avaient relevé les matières enseignées, les effectifs et les cotisations versées par les jeunes. La Commission préfectorale de KIGALI a, de son côté, visité ce Centre en mars 1984.

Les données du programme de formation recueillies ont été reprises dans le tableau des Centres de Formation à visiter du 9 mai au 12 juin 1984. Ce tableau a incité Monsieur GAHWITA à réagir en date du 4 Mai 1984 en donnant au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif une sorte de démenti à propos du programme de formation suivi au Centre. Une copie de cette lettre écrite en Kinyarwanda est ci-annexée. Il est dit notamment ceci "Mu magambo ahinnye inyigisho za CETAI nizo gutwara imodoka (Formation des Chauffeurs), gukanisha imodoka n'imashini zo munganda, hamwe n'amasomo y'ubumenyi rusange, (Igifaransa, imibare, icyongereza n'ibindi ...) yigisha mu bulyo buciye bugufi (Formation Technique Moyenne).

Ce soi-disant démenti prouve le manque de maturité et de sérieux de Monsieur GAHWITA et ne fait que l'enfoncer au lieu de le disculper. Il n'a pas du tout été explicite car comme nous allons le voir au point 2 portant sur le programme de formation, les cours généraux sont trop nombreux et ont à eux seuls 22h par semaine tandis que les cours techniques n'ont que 8h par semaine pour la 1ère année. De plus l'horaire de formation des chauffeurs est très flou et les jeunes eux-mêmes ont avoué aux membres de la Commission qu'ils n'apprenaient pas grand chose dans un délai de 3 mois fixé par le Centre. Ils l'ont dit discrètement pour éviter d'être renvoyés.

Ce qui confirme les inquiétudes de la Commission quant au manque d'honnêteté du promoteur, c'est la lettre du 10/05/1984 adressée au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif par les jeunes en formation de chauffeurs et dont une copie est ci-annexée.

Ils se plaignent de l'escroquerie de Monsieur GAHWITA qui prétend former + 250 jeunes en 3 mois avec 3 véhicules seulement. Chaque jeune a 3 jours de pratique par semaine à raison de 5 minutes par jour, soit 15 minutes par semaine. Les jeunes sont répartis en 14 promotions de 20 jeunes chacune et il est impossible de prétendre donner une formation de qualité.

Le passage de la commission au CETAI a suscité la réaction des jeunes ce qui est très utile pour elle.

Il est à noter qu'en date du 24 mai 1984, comme décidé par la Commission en date du 22 mai 1984, le Rapporteur est retourné au CETAI pour vérifier les allégations des jeunes.

Il ressort des documents consultés que le nombre des jeunes et des adultes enregistrés pour la formation de chauffeurs s'élève à 547 depuis l'an dernier jusqu'au 22 mai 1984.

Monsieur Dalila UWIRAGIYE, Responsable de cette formation n'a pas été à même de préciser le nombre exact de ceux qui sont en formation, des lauréats, et des abandons. Il a laissé entendre que jusqu'à présent 12 permis de conduire ont été accordés définitivement et certains candidats attendent encore. Les stagiaires sont répartis en 11 promotions de 10 à 20, soit au total 160 Ceux qui suivent les cours du soir, rien que des adultes, à savoir : Mme GAHWITA Ominie, Messieurs NTIBIRAGEZA André, BARUKABO Eric, KAGABO Fidèle, MBONIMPA J.M.V., NSABIMANA Naason et MUJYANAMA Théoneste, ont 10 minutes de pratique pendant 4 jours par semaine.

Tout ceci se rapproche de l'analyse faite par les jeunes.

2. Programme de formation

Le rapport annuel 1983 fait ressortir les matières suivantes :

1ère année

<u>a) Cours généraux</u>	<u>Nombres d'heures par semaine</u>
Français	6
Maths	5
Physique	2
Anglais	2
Kinyarwanda	2
Histoire-Géographie	2
Education Civique	1
Education physique	2
S/TOTAL	<u>22 h</u>

<u>b) Cours technique</u>	<u>Nombre d'heures par semaine</u>
Electricité générale	2
Technologie de mécanique	1
Soudure	2
Eléments des machines	1
Dessin industriel	<u>2</u>
S/TOTAL	<u><u>8 h</u></u>

Nombre d'heures par semaine : 30h.

2ème Année

<u>a) Cours généraux</u>	<u>Nombre d'heures par semaine</u>
Français	4
Maths	4
Anglais	2
Chimie	1
Kinyarwanda	<u>1</u>
S/TOTAL	<u><u>12 h</u></u>

<u>b) Cours techniques</u>	<u>Nombre d'heures par semaine</u>
Electricité	3
Mécanique générale	2
Eléments des machines	2
Dessin industriel	2
Technologie de mécanique	2
Mécanique automobile	3
Soudure	<u>1</u>
S/TOTAL	<u><u>15 h</u></u>

Nombre d'heures par semaine : 27 h.

Pour la formation des chauffeurs, les données fournies par Monsieur GAHWITA ne correspondent en rien à la réalité révélée par les jeunes, telle que soulignée précédemment. Le programme et l'horaire de formation indiqués sont les suivants :

- Conduite automobile : 3 h en 4 jours par semaine à raison de 10 minutes par jour et par stagiaire.
- Electricité : 1 h par semaine
- Soudure : 1 h par semaine

TOTAL 6 h.

.../...

- Durée de formation

- Formation de chauffeurs : 3 mois
- Formation technique : 4 ans

Le Centre a pris une orientation d'enseignement secondaire.

- Horaire de travail : C'est un horaire très mal fait.

Il indique simplement les matières enseignées et ne précise pas le début et la fin de chaque cours. Les cours vont de lundi à samedi et la durée semble être pratiquement identique. Pour la formation des chauffeurs, l'horaire établi donne pas des indications claires pouvant permettre de connaître la durée exacte de conduite automobile par stagiaire et par jour. Exemple : promotions 4 et 8 ou 23 stagiaires : pratique de 8 h 30' à 12h00'. En gardant le principe de 10 minutes par stagiaire sur 23 stagiaires,

Il en resterait 2 non servis.

- Diplômes ou Certificats

- Le CETAI n'a pas encore conçu un document à délivrer à la fin des études
- Il n'a pas été à même de fournir la statistique des jeunes chauffeurs formés jusqu'à présent car les documents administratifs sont très mal tenus, mais un chiffre de 12 a été avancé
- Le Centre intervient à la Brigade de sécurité routière pour faire passer à ses jeunes l'examen d'obtention du permis de conduire.
- Les jeunes se plaignent du fait que la plupart passent même une année sans avoir conduit et sont renvoyés purement et simplement.

3° Personnel enseignant

a) Conditions de recrutement : Néant.

Le Directeur du Centre, Monsieur GAHWITA Ali America recrute qui il veut et le paye comme il l'entend.

b) Nombre de professeurs : 12.

Certains sont engagés à temps partiel.

c) Niveau de formation requis : C'est très variable

- Le Directeur lui-même a voulu faire comprendre à la commission qu'il est licencié dans la conduite automobile. Le document présenté a prouvé que c'était un permis de conduire délivré en Uganda. Il s'agit donc d'un débrouillard qui fait trop de bruits pour étaler des connaissances qu'il n'a pas. C'est pour cela qu'il a d'ailleurs reçu la Commission avec désinvolture.

- Le CETAI compte aussi : 2 licenciés, un en pédagogie et un autre en lettres

1 gradué

4 humanistes

3 A3

.../...

TOTAL

2 sans précision
12 Professeurs.

d) Situation salariale

Le Directeur prétend toucher 30.000 FRW mais rien ne prouve que ce n'est pas plus ou moins. Les autres salaires sont très variables de 10 à 18.000 FRW par mois.

- A titre illustratif :
- 1) le Citoyen MATSORO MITONDO, licencié en pédagogie, recruté le 3/10/1983 enseigne à temps partiel à raison de 10.000 FRW par mois.
 - 2) Monsieur MUNYENSANGA Jean Damascène, licencié en Lettres, recruté le 10/09/1983, a un salaire de 16.000 FRW par mois.
 - 3) Le Citoyen KANINGU Shem, qui a obtenu un diplôme d'Etat en section pédagogie, recruté le 19/05/1983 a un salaire de 18.000 FRW par mois.
 - 4) Monsieur BUKURU Ananie, Technicien A3, section mécanique automobile, recruté le 7/05/1984 gagne 16.000 FRW par mois.

→ N.B. : Les enseignants ne sont pas affiliés à la Caisse Sociale.

4° Effectifs : Nombre d'élèves 218

1ère année mécanique automobile 53, classe A
1ère année mécanique automobile 51, classe B
1ère année mécanique générale 36, classe A
1ère année mécanique générale 42, classe B
2ème année mécanique automobile 36

Le Directeur n'a pas révélé que son centre pratique un système de double vacation.

L'on remarque facilement que les classes des 1ères années sont surchargées surtout pour un Centre de Formation technique.

- Pour la formation de chauffeurs, les stagiaires sont répartis en 11 promotions comme nous l'avons déjà vu.

.../...

<u>Promotion</u>	<u>Effectif</u>
1ère promotion	19
2ème promotion	20
3ème promotion	11
4ème promotion	12
5ème promotion	16
6ème promotion	14
7ème promotion	13
8ème promotion	11
9ème promotion	10
10ème promotion	20
11ème promotion	20
<hr/>	
TOTAL	<u>166</u>

5° Moyens matériels : Le CETAL compte 4 salles qui ne remplissent pas les conditions pédagogiques : fenêtres, mode d'aération, disposition des classes.

L'emplacement a été mal choisi. Il n'y a aucun espace prévu ni pour les jeux ni pour la formation de chauffeurs (exercices pratiques).

- Le Centre dispose d'un vidéo et d'une caméra mais ce matériel constitue un luxe inutile.

- Le matériel didactique n'est pas proportionnel au nombre de jeunes.

Le Centre se contente d'accueillir les jeunes sans aucune étude préalable.

6° a) Moyens financiers

Tout est superficiel et aucune comptabilité digne de ce nom n'existe au Centre. Certains documents disponibles sont tenus au grand secret car il s'agit d'une entreprise de 14 membres de famille.

Néanmoins, ces quelques renseignements ont été fournis.

- Capital initial : 11.822.800 FRW

- Minerval 16.000 FRW par an dont 1.000 FRW pour l'inscription

- Formation de chauffeurs : 32.000 FRW pour 3 mois mais le jeune peut poursuivre sa formation au delà des 3 mois sans rien payer de plus.

.../...

- b) Dépenses : - Le capital a été utilisé pour construire quelques locaux dont la valeur est surestimée car on dirait des baraquements.
 - Ce capital a, semble-t-il, servi aussi pour l'achat d'un équipement du Centre dont l'inventaire n'est pas clair.
 - Les charges : 320.000 FRW pour les impôts et assurances. (pas de document)
- c) Bilan : Fonds disponible 1.000.000 FRW (chiffre indicatif).

7° Perspectives de reclassement des lauréats : Néant

Avis de la Commission

- 1) Le CETAI doit cesser de fonctionner en entreprise familiale et commerciale pour pouvoir obtenir la personnalité civile d'une ASBL.
- 2) Monsieur GAHWITA Ali America doit abandonner l'idée de faire du CETAI un établissement d'enseignement secondaire.
- 3) L'état actuel du CETAI lui permettrait à la rigueur de fonctionner en Centre de Formation à condition de : - restructurer profondément le programme de formation pour donner plus d'importance à la formation technique
 - Ramener les cours généraux à 6h par semaine
 - Maintenir au Centre un effectif de 120 jeunes (moyenne de 30 élèves par classe).
 - Associer les parents et les autorités communales à la marche des activités du Centre.
- 4) La formation de chauffeurs pendant trois mois à raison de 32.000 FRW par jeune revêt un cachet purement commercial. Cette formation devrait se dérouler en dehors des locaux du CETAI. Le Ministère des Finances et de l'Economie est habilité à contrôler la rentabilité de cette entreprise et décider si oui ou non elle serait soumise au fisc.

Recommandation

Etant donné que la Gestion du CETAI reste trop confuse;
 Vu que les jeunes se plaignent de l'escroquerie de la famille GAHWITA, ce Centre devrait être fermé sans délai et ne serait autorisé à rouvrir ses portes qu'après avoir satisfait aux conditions énoncées par la Commission.

- A écrit à Gehwit

.../...
 - Progr. de form. secondaire - s'adresser au Directeur - Infra et équipements du Centre et améliorer qualification des enseignants
 - Par la partie format. de chauffeurs voir le Directeur, Minécofi (Auto-école)
 - A fincer un projet pour...

Avis de la Commission
 Progr. de formation générale
 apprenant au projet de
 - A préciser le progr.
 Infra et équipements
 du Centre et
 améliorer
 qualification
 des enseignants
 A fincer un projet pour...

II Mercredi le 9 mai après-midi : visite
Centre de spécialisation technique (CST)
à GIKONDO.

1° Statut juridique du C.S.T. : Néant

Néanmoins, le promoteur de ce Centre, le Citoyen MWENEBATENDE Dufina TABU est connu à Kigali surtout que c'est pratiquement lui qui a lancé à GIKONDO l'idée de former les jeunes en mécanique automobile. Il louait les actuels locaux du CETAI.

- Il a eu des contacts avec le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, l'Ambassade du Zaïre à Kigali et a essayé de se conformer aux directives contenues dans la lettre n° 1096/12.06.02 du 27 Juillet 1979. Le Ministère a toujours été tenu informé des activités du Centre en particulier en ce qui concerne l'organisation des stages pratiques au Zaïre.

- Délogé par Monsieur GAHWITA Ali America qui voulait fonder son propre centre, le C.S.T. a connu des difficultés de locaux et de professeurs. Les conflits sont nés avec les parents d'élèves et les professeurs.

Etant contesté, il n'a pourtant pas voulu abandonner son projet. Il a construit un petit centre. Le manque de locaux suffisants l'a obligé à retenir un effectif raisonnable.

Cette précision s'imposait pour souligner le courage d'un homme qui a tenu bon contre les courants et marées et mérite des conseils pratiques pour s'organiser dans son travail afin d'être crédible auprès des parents et des autorités.

- Collaboration avec les autorités locales

La commission préfectorale et les agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont visité le C.S.T.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a été représenté par le Chef de Division Inspection aux cérémonies de remise des certificats aux lauréats.

2° Programme de formation

a) Disciplines enseignées

- Mécanique automobile
- Electricité
- Ajustage

b) Durée de formation : 18 mois + un stage pratique de 6 mois dans les garages de Kigali ou au Zaïre.

c) Horaire des cours : Les cours vont de lundi à vendredi de 8h à 12h soit 4h par jour, ou 20h par semaine et non 25h comme précisé sur l'horaire (10h de cours technique et 15h de travaux pratiques).

d) Certificat : Le Centre vient d'avoir 2 promotions. Il n'accorde que des attestations de fréquentation aux lauréats. Il devra les faire approuver au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

3° Personnel enseignant

- Tous les anciens professeurs du C.S.T. ont été récupérés notamment par le CETAI et le Centre de Formation Technique.
- Actuellement la Formation est dispensée par 2 Professeurs, à savoir le citoyen MWENEBATENDE DUFINA TABU et BOROTO BICERA. Les deux professeurs sont qualifiés en mécanique automobile.
- Le Directeur du C.S.T a fait 6 ans secondaires + 3 ans de formation technique, son salaire est évalué à 60.000 FRW par trimestre y compris le salaire de sa secrétaire (son épouse).
- Le professeur BOROTO, 5 ans de mécanique. Il gagne 15.000 FRW par mois.

4° Effectifs : Nombre d'élève 40

1ère année : 25 élèves dont 11 filles

2ème année : 15 garçons dont certains vont partir bientôt au Zaïre pour un stage pratique.

5° Moyens matériels : Le C.S.T comprend une salle de classe, une salle des travaux pratiques et un bureau du Directeur. Le Centre dispose d'un espace suffisant pour l'aménagement d'autres infrastructures. Il lui faut de l'argent pour construire d'autres locaux. Les jeunes peuvent entreprendre des activités sportives mais le terrain de jeux n'est pas encore fait.

- Le matériel didactique et technique de base existe mais semble trop insuffisant. Il faudrait l'augmenter.
- Le Centre dispose de manuels pour les cours de mécanique.

Il est à noter que les jeunes ont fait quelques démonstrations intéressantes en mécanique en présence de la commission.

.../...

6° a) Moyen financiers

- Capital initial : 800.000 FRW
- Don : Matériel didactique fourni par NAHV.
- Minerval : 16.000 par an par jeune dont 1.000 FRW pour frais d'inscription.
- Avoir en Caisse : 600.000 FRW.

b) Dépenses : Construction

Equipement

Assurance des jeunes 500 FRW par jeune soit 25.750 FRW par an.

Bilan : Le Centre réalise un solde de 60.000 FRW par trimestre.

- 7° Structures d'accueil :
- Promotion 81 - 82 pour les 21 finalistes, 5 ont été casés chez Fiat et 6 à la Rwandaise
 - Promotion 82 - 83 : Il en est sorti 17 dont 3 casés chez NAHV et 4 à la Rwandaise. Le Centre doit savoir ce que sont devenus les autres.

Pour la crédibilité du Centre, il a été conseillé au promoteur de chercher au moins 3 autres associés afin de pouvoir former une Association et d'améliorer l'image du Centre.

- Recommandation :
- Malgré les difficultés rencontrées, le C.S.T pourrait avoir un bel avenir. Le promoteur du C.S.T devrait être autorisé à poursuivre la formation professionnelle des jeunes. Pour ce faire, la construction d'une autre salle de classe et l'acquisition d'un matériel didactique et technique s'imposent.
 - Les rapports étroits entre le C.S.T et la Commune Urbaine de Nyarugenge devraient se matérialiser.
 - Le C.S.T pourrait être sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif car la formation visée est essentiellement pratique et de courte durée.

*Salles de classes
insuffisantes*

*- Demander au
Ministère*

*Administratif assurant
une certaine stabilité
avec association des
parents.*

.../..

III. Jeudi le 10 mai 1984, avant-midi, visite
du Centre pratique polytechnique (C.P.P.)
à GIKONDO.

La Commission, après avoir entendu le promoteur MUZOLA, d'origine angolaise et visité les lieux, en arrive aux conclusions suivantes :
Le C.P.P. existe sur papier mais a cessé toutes les activités. Le fait de louer un bureau de direction à raison de 15.000 FRW et d'affirmer qu'à GIKONDO, le Centre pourrait utiliser gratuitement le hangar d'un garagiste et qu'il existe à NYAMIRAMBO un atelier de réparation des appareils électriques, n'ajoute rien au manque de sérieux du promoteur.

- Le promoteur a reconnu sans mal que son Centre ne fonctionne plus, mais ce qui semble très bizarre, c'est de louer un bureau de direction sans réaliser des recettes.

Tout reste flou pour le moment. Il a été demandé de maintenir son Centre fermé.

Il devra se conformer aux instructions du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, contenues dans la lettre du 27 juillet 1979 en matière d'ouverture des Centres et de suivre les critères d'appréciation des Centres de Formation pour demander une autorisation pour couvrir son Centre. Il sera tenu à collaborer avec les autorités Communales qui devront désormais couvrir ses correspondances.

N.B. : Il y a lieu de souligner que l'initiative de MUZOLA a permis aux parents d'élèves de former leur propre Ecole "APAPE".

IV. Jeudi le 10 mai 1984, après-midi, visite
du Centre de Formation Micro-Industriel
(CEFORMI) à GIKONDO

1° Statut juridique :

Le CEFORMI est la création de l'Eglise Episcopale au Rwanda (E.E.R.), dotée d'une personnalité civile.

Les Responsables de CEFORMI n'ont pas travaillé isolément. Ils ont intéressé le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au fonctionnement de leur Centre et ont pu bénéficier de son soutien en matériel technique et de sports.

- Collaboration avec les autorités communales : Elles n'existent pas encore.

2° Programme de formation : a) Cours techniques

- Construction
- Menuiserie
- Soudure
- Garage
- Débossolage
- Peinture

b) Cours généraux

- Français
- Calcul
- Education physique
- Gestion coopérative
- Religion

Durée de formation : Pour améliorer le niveau de formation, la durée est passée de 2 à 3 et 4 ans.

- 3 ans pour les sections maçonnerie, menuiserie, soudure, peinture et débossolage

- 4 ans pour la section Garage.

Il est à noter que le Centre recrute les finalistes de 9 Centres de Formation artisanale de l'E.E.R.

Les candidats sont présentés proportionnellement par les Diocèses de KIGALI, BUTARE et SHYIRA.

- Horaires de travail : L'horaire met l'accent essentiellement sur les travaux pratiques afin de former un ouvrier réellement qualifié.

- Certificat : A la fin de la formation, chaque jeune reçoit un certificat.

3° Effectifs : 48 jeunes internes et un marié externe

Capacité d'accueil 75 jeunes

Sections	1ère année	2ème année
<u>Section Garage</u> :	3	6 = 9
Section Soudure :	8	6 = 14
Section Menuiserie :	8	6 = 14
Section Construction :	5	7 = 12

Total = 49

Prochain recrutement en septembre 1984 : 18 jeunes

Personnel enseignant

=====

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Qualification</u>	<u>Fonction</u>	<u>Salaires</u>
- KARANGWA Charles	A2	Professeur de soudure, ajustage	25.599 FRW
- MUNYANEZA Samuel	Formation au CEFORMI	Professeur de Menuiserie	14.700 FRW
- HITIMANA Aloys	Formation Artisanale NYANGE 3 ans	Professeur Pratique construction	16.275 FRW
- PETER Andrews	A3	Professeur de GARAGE	Payé par la Mission Anglicane
- John Calvert	A3	Professeur de débossolage	Payé par la Mission
- IYAMUREMYE Elisée	Monagri	Surveillant	10.500 FRW
- NYIRIMANZI André	Pasteur	Aumônier	Payé par la Mission
- BETABURA Pie	A3 KICUKIRO	Directeur + Construction + Dessin	27.825 FRW

5° Moyens matériels

Les infrastructures sur place :

- 1 Bâtiment en blocs-ciment comprenant la Direction de CEFORMI, la direction des centres artisanaux de l'EER/DK, une chapelle, une habitation pour un célibataire, une petite boutique, et un bureau du service chrétien de littérature au Rwanda.
- 1 Bâtiment en blocs-ciment comprenant l'atelier de menuiserie avec un petit dépôt des bois, la salle des machines équipée d'une raboteuse, une dégochisseuse, une scie circulaire, une scie à ruban, une tourneuse et quelques machines à main. Il comprend aussi la salle de montage et une salle de classe pour la section construction.
- 1 Bâtiment en blocs-ciment comprenant l'atelier de soudure équipé du matériel de base (comme les postes à souder, scies à métaux, étaux, ponceuses, foreuses, etc ...), un petit dépôt des fers, l'atelier de garage et l'atelier de débossolage.

.../...

- 1 Bâtiment en blocs-ciment comprenant le dortoir, le réfectoire, la cuisine, et une chambre pour le surveillant.
- 5 Habitations en briques cuites pour le personnel administratif et enseignant
- 1 Vieille camionnette ISUZU (4 ans)

Toutes ces infrastructures sont évaluées à cent dix millions de francs rwandais (110.000.000 FRW).

Il manque une salle de classe et un dépôt pour le stockage des objets après la fabrication.

Moyens financiers

a) Recettes

- Minerval (51 x 3.000 FRW/tr. x 3) x 3	=	459.000 FRW
- Participation de tear fund pour l'entretien des élèves (14.300 FRW/élève par an x 51)	=	729.300 FRW
- Production de l'atelier de menuiserie (Commandes des différents objets)	=	1.650.000 FRW
- Production de l'atelier de soudure	=	1.700.000 FRW
- Production de l'atelier de garage	=	700.000 FRW
Total	=	<u>5.238.300 FRW</u>

Dépenses

Les salaires avec pensions et taxes professionnelles par année :

- Salaire du Directeur	=	333.900 FRW
- Salaire de 3 professeurs	=	676.620 FRW
- Salaire du Chef de production	=	277.200 FRW
- Salaire de 2 professeurs assistants	=	288.000 FRW
- Salaire du surveillant	=	138.600 FRW
- Salaire de 2 Cuisiniers	=	196.560 FRW
- Salaire d'une caissière	=	100.800 FRW
- Salaire de 3 Menuisiers	=	415.800 FRW
- Salaire de 1 aide-machiniste	=	132.000 FRW
- Salaire de 2 Soudeurs	=	298.600 FRW
- Salaire de 4 Manoeuvres	=	360.140 FRW
- Nourriture des élèves (60.000 FRW/mois	=	480.000 FRW
- Eau et électricité (35.000 FRW/mois	=	420.000 FRW
- Entretien des machines, véhicule	=	300.000 FRW
- Equipement scolaire (bois, fers, cahiers, etc).....	=	300.000 FRW
- Entretien des bâtiments	=	150.000 FRW
- Frais d'administration	=	<u>200.000 FRW</u>
Total	=	<u>5.220.290 FRW</u>

Solde annuel : 5.238.300 FRW - 5.220.290 FRW = 18.010 FRW

- La situation financière du CEFORMI pourra s'améliorer en vue de s'autofinancer et de réaliser des bénéfices.

Perspectives d'avenir pour atteindre cet objectif :

- Augmenter la capacité d'accueil du Centre
- Acquisition d'une nouvelle parcelle pour l'extension du Centre
- Construction d'un dépôt
- Augmentation de la clientèle du Centre

7° Reclassement des lauréats

La 1ère promotion sortie en 1981 avait fait 2 ans de formation. Il en est de même pour la 2ème promotion sortie en 1983.

Total = 35 lauréats casés comme suit :

5 Travaillent au Centre

4 enseignant

8 sont dans les CERAI : 2 à Byumba

1 à Remera

2 à GIKONGORO

2 à GITARAMA

1 à KIBUNGO

1 à l'Economat Général BUTARE

1 à l'A.T.S. KIMIHURURA

1 devenu pasteur à Shyira

2 sont militaires

2 chez MIRONKO

1 à la B .N.R.

1 chez B INENWA à RWAMAGANA

1 Chez EMUJECO

1 à CYIMBILI à la mission

1 au bâtiment militaire à KANOMBE

1 dans un atelier à GAKINJIRO

Total : 30 jeunes reclassés dans la vie active.

Les 5 autres occupent des emplois inconnus.

Conclusions : Le CEFORMI est un Centre de Formation modèle qui répond à la triple mission assignée aux Centres de Formation de la Jeunesse à savoir :

Formation - Production et Suivi des Jeunes.

En ville, pour donner une formation de qualité, CEFORMI a jugé judicieux de se limiter à un petit nombre de jeunes et de trouver du matériel et des équipements adéquats.

.../...

La formation professionnelle coûte cher et il faut des moyens conséquents pour l'entreprendre.

V. Mardi le 15 mai 1984 avant-midi : visite de
la Société Générale de Mécanographie (SOGEMECA).

1° Statut Juridique : La SOGEMECA a une personnalité civile (référence au journal Officiel n° 12 de juin 1978 à la page 352).

C'était une société commerciale qui importait le matériel et payait des impôts.

Par suite de la mauvaise conjoncture économique internationale, elle a été acculée à suspendre ses importations et le Ministère des Finances en fut informé par lettre du 12 janvier 1981.

Cette entreprise a dû garder comme activité le cours de dactylographie.

Les parents d'élèves ayant jugé bon qu'il fallait autre chose que la dactylographie, il a été décidé de créer une Ecole de Formation Technique (EFORTE) dans l'optique de l'enseignement secondaire. Les démarches ont été entreprises pour avoir la personnalité civile et la reconnaissance par le MINEPRISEC.

Ces renseignements ont été fournis par le Docteur RWAMAKUBA André qui remplace son frère NKUBANA Alphonse dans la gestion de l'entreprise.

- Collaboration avec les autorités communales : Néant.

2° Programme de formation

Cours technique : Dactylographie

Cours général : Français.

- Durée de formation : 8 mois

- Horaires de travail : - 1 heure par jour et par groupe de 7 personnes
- 1 heure de français par semaine

- Certificat : Le Centre délivre un certificat de dactylographie à la fin de la formation.

3° Personnel : - La Directrice, Madame MUKAMUGEMA Virginie, D5 est payée par l'Ecole "EFORTE".

- Citoyen KAMBELE Jean Pierre : - Humanités Commerciales
et Administratives

- Salaire mensuel : 16640 F

4° Effectifs : 40 jeunes (38 filles + 2 garçons) venant de différentes Préfectures.

Les jeunes doivent avoir fait au moins 3 ans post-primaires. Ils sont répartis en groupes qui se relayent après une heure, faute de place et de machines de dactylographie suffisantes.

5° Moyens matériels : Un local

12 machines de dactylographie

1 Livret de dactylographie par élève.

6° Moyens financiers :

a) Recettes pour 8 mois : Minerval 800 FRW par élève et par mois, soit
 $800 \text{ FRW} \times 40 \times 8 = 256.000 \text{ FRW}$

b) Dépenses mensuelles :

1. Salaire du professeur	: 16.640 FRW
2. 24 Rubans	: 6.000 FRW
3. Réparation de machine	: 6.000 FRW
4. Matériel de bureau	: <u>2.000 FRW</u>

TOTAL

30.640 FRW

Frais d'amortissement : 1.360 FRW

7° Perspectives de reclassement des lauréats :

Depuis Septembre 1981 jusqu'en 1984, la SOGEMECA a délivré 55 certificats.

Les lauréats doivent se chercher eux-mêmes de l'emploi.

Avis de la commission :

Sur autorité / La SOGEMECA reste en quelque sorte une entreprise commerciale même si le Docteur RWAMAKUBA André affirme que le but visé est la formation de jeunes pour leur permettre d'avoir un emploi lucratif.

Le Ministère des Finances et de l'Economie serait habilité à contrôler la rentabilité de l'action de cette entreprise.

.../...

VI. Mardi le 15 mai 1984 après-midi : Visite de
l'Atelier de Couture pour Jeunes apprentis
(ACOJAT).

1° Statut juridique : Néant.

Le promoteur de l'ACOJAT Monsieur NDUGUTEYE Alphonse a montré à la Commission la copie de la lettre du 11 février 1984, adressée au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour solliciter son appui et la suite reste attendue.

- La collaboration avec la Commune Urbaine de Nyarugenge n'existe pas encore.

2° Programme de formation :

Cours technique : Couture + Dessin

L'accent est mis sur la pratique

Les jeunes savent faire un pantalon.

Ils comptent confectionner tous les modèles en couture pour hommes et femmes.

Pas de cours généraux

- Durée de la formation : 3 ans

- Horaire de travail : 8h à 11h30'

Certificat

: Le promoteur envisage d'accorder aux finalistes une attestation d'aptitudes professionnelles pour se conformer aux directives du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, précisées dans la lettre du 27 Juillet 1979.

Le modèle n'existe pas encore.

3° Personnel enseignant : - C'est Monsieur NDUGUTEYE Alphonse qui seul, est chargé de former ses élèves.

- Il a été lui-même à l'ETO 2 ans réussis + 1 an sans succès dans la section couture.

Il a son propre atelier en ville.

- Quand il est absent, il se fait remplacer par ses ouvriers de son atelier de couture.

- Son salaire n'est pas encore bien déterminé mais il se contente de 12.000 FRW par mois.

4° Effectifs : 30 jeunes (23 filles + 7 garçons) en 1ère année.

Le Centre recrute les jeunes ayant terminé le 8e année primaire avec au moins 50% des points.

5° Moyens matériels :

- Location d'une maison de couture
: 15.000 FRW par mois
- 13 machines à coudre
- 26 chaises et des tables

6° Moyens financiers :

- Capital initial : 142.000 FRW
- Minerval : 5.000 FRW par trimestre soit
20.000 FRW par an car il n'y a pas
de vacances.
- Dons : Livres de technologie : 15.000 FRW
- Crédits disponibles : 23.000 FRW

Perspectives de reclassement des lauréats

Elles n'existent pas pour le moment car l'ACOJAT n'a pas encore de véritables assises.

Avis de la Commission

- Pour pouvoir obtenir la personnalité civile, il a été conseillé à Monsieur NDUGUTEYE Alphonse de chercher au moins 3 autres associés.
 - Si l'ACOJAT veut s'orienter en Centre de Formation, elle doit cesser d'être placée sous la main-mise d'une seule personne. Il y aura lieu d'insérer au programme les cours généraux, calcul, gestion d'entreprise. Dans le cas contraire, elle devrait être placée sous le contrôle du Ministère des Finances et de l'Economie.
 - Monsieur NDUGUTEYE Alphonse a la bonne volonté de former les jeunes dans le métier de couture qu'il maîtrise bien. Toutefois, il n'est pas pensable qu'il prétende donner tout seul à 30 jeunes, une véritable formation professionnelle et surtout s'il compte recruter d'autres jeunes et maintenir la formation à 3 ans. Il devra donc chercher d'autres professeurs pour l'épauler.
 - La collaboration étroite avec les autorités communales s'impose pour que l'ACOJAT soit crédible aux yeux du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- C'est une nécessité pour envisager avec succès le reclassement des lauréats dans des structures de production.

L'ACIJAT doit préciser clairement son statut :

- S'il s'agit d'une ASBL, il faut solliciter par écrit la personnalité civile. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pourrait l'appuyer à condition que les avis de la Commission soient entendus par le promoteur.

Dans le cas contraire, ce serait une entreprise commerciale.

VII. Mercredi le 16 mai 1984 avant midi : Visite de
l'Association des Parents pour la Promotion de
l'Education (APAPE).

1° Statut juridique : Néant.

Pourtant l'APAPE a pris le nom d'une ASBL sans disposer de la personnalité civile, mais l'Autorité Publique reconnaît son existence de fait et c'est à ce titre que le Président de l'association Monsieur NDENGEYINGOMA Roger a écrit au Président du Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès "ASBL DELIPRO de Belgique" pour demander un soutien. Dans sa réponse du 13 mars 1984, le Président Charles PETIT JEAN a accepté de financer le projet lui soumis à 75% mais à condition de lui envoyer les statuts reconnus qui régissent l'APAPE.

Il est signaler que le Président de l'APAPE est secondé par Monsieur NYIMBUZI Aloys, Vice-Président d'Ecole. Les parents ont élu un Comité Directeur de 19 membres qui contrôle la marche des activités de l'Ecole et de l'association.

Comme nous l'avons déjà vu à propos du Centre Pratique Polytechnique de Monsieur MUZOLA, les parents ont décidé de prendre en main l'éducation de leurs enfants et ont abandonné le C.P.P. pour fonder eux-mêmes l'APAPE. Le conflit subsiste et le Tribunal de Première Instance a été saisi de cette affaire et doit trancher rapidement pour déterminer à qui céder un bâtiment de 4 salles de classes occupé par l'APAPE pour le moment.

- Les démarches ont été faites le 17 décembre 1983 auprès du Ministère de la Justice pour obtenir la personnalité civile. Celui-ci a, par lettre du 17/1/1984, demandé des avis techniques au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et la réponse est attendue. Par lettre du 7 mai 1984, l'APAPE a envoyé au MINEPRISEC les compléments d'informations lui demandés.

- Collaboration avec les autorités communales : Néant.

Le fait d'affirmer que le conseiller du Secteur GIKONDO a été invité verbalement dans une réunion des parents d'élèves et qu'il aurait envoyé un représentant ne suffit pas pour parler de collaboration avec les autorités locales.

La Commission a recommandé à l'APAPE d'officialiser ses rapports avec la Commune Urbaine de NYARUGENGE en lui écrivant et en l'associant à la gestion de son projet car il revêt une grande importance pour toute la population. La Commune pourrait entre autre chose aussi aider l'APAPE à programmer l'UMUGANDA tout près de l'Ecole.

2° Programme de Formation : Les disciplines enseignées sont calquées sur le programme du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

- Elles comprennent trois sections :
- Electricité (5 ans secondaires)
 - Commerce et Comptabilité (6 ans secondaire)
 - Secrétariat (6 ans secondaire)

- Horaire de travail : Il est aussi conforme à l'horaire officiel du MINEPRISEC.

- Diplôme : L'APAPE veut se conformer au programme officiel pour éviter des difficultés de reconnaissance des diplômes qui seront délivrés par son Ecole (D5 et D6).

3° PERSONNEL ENSEIGNANT

Rwandais : 7

Permanents : 11

Burundais: 2

Visiteurs : 3

Zairois : 5

Total = 14

TOTAL = 14

N°	Nom et Prénom	Nationalité	Qualification	Obser- vation	Salaire men- suel
01.	MAROTI Valentin	RWANDAISE	Lic.en Péda. Option : Franc.	P	20.000 FRW
02.	MUKAMARARA Spéciose	RWANDAISE	Hum. Pédagog.	P	15.000 FRW
03.	MATHE SYAUSWA	ZAIROISE	Hum.Comm.Adm.	P	13.000 FRW
04.	ALIMASI KATHERE	ZAIROISE	Bac.en SC.de l'Educ.	P	16.000 FRW
05.	MITIMA Elie	RWANDAISE	Bac.en Biolog.	P	17.000 FRW
06.	MABWATI Pie	BURUNDAISE	Bac.en Lettres	V	12.000 FRW
07.	NDUWIMANA Fabien	RWANDAISE	D5	P	15.000 FRW
08.	KALIMBA Adolphe	RWANDAISE	Hum.Scientif. Option:MATHS. PHYSIQUE + 2 ans de Philo.	P	16.000 FRW

09.!	KHETA MUTHETU	!ZAIROISE	!Hum.Tech. Mécanique!	P !	13.000 FRW
10.!	HITABATUMA Ildephonse	!RWANDAISE	!Lic.ès Lettres	V !	10.000 FRW
!	!	!	!Géo-Histoire	!	!
11.!	SINDAKIRA Venant	!BURUNDAISE	!Hum.D7	P !	15.000 FRW
12.!	CHEREKANE KASHEMWA	!ZAIROISE	!Hum. Techn.Elec-	P !	13.000 FRW
!	!	!	!tricité	!	!
13.	MUTAGOMA Alphonse	! RWANDAISE	!Bac.en Lettres	V !	14.000 FRW
!	!	!	!Géo-Histoire	!	!
14.!	KWIBE NYAMUSIMBA	!ZAIROISE	!Hum.Scient.	P !	14.000 FRW
!	!	!	!Bio-chimie	!	!

Licence : 2 Baacalaureat : 4 D7 : 1 D5 : 1 ! 203.000 FRW

4°) Effectifs : 296 Elèves

Section	Année	Classe	Elèves
Secrétariat	1ère	A	39
"	"	B	44
Commerce et	1ère	A	41
Comptabilité	"	B	39
"	2ème	A	25
Electricité	1ère	A	42
"	"	B	43
"	2ème	A	23
		TOTAL	296 Elèves

- Moyenne d'élèves par professeur : 40

5°) Moyens matériels :

- L'APAPE loue : - Une maison à 8.000 FRW par mois (1 salle de classe + direction)
- Trois salles de classes à 9.000 FRW par mois.
- Elle dispose de l'ancien bâtiment du C.P.P. (4 salles de classes)
- Elle a acheté des pupitres et un mobilier

.../...

.....

- Le Bureau Pédagogique lui a fourni 520 livres et l'APAPE en a acheté 61
- Il existe un petit équipement de matériel électrique pour les travaux pratiques.

6°) Moyens financiers

a) Recettes : Elles proviennent uniquement du minerval des jeunes, payé par trimestre.

Chaque jeunes paye 5.000 FRW.

Recettes du 1er Trimestre : $5.000 \text{ FRW} \times 293 = 1.465.000 \text{ FRW}$

N.B. : Trois jeunes n'ont rien payé pour le moment.

b) Dépenses effectuées au 1er trimestre

- Bureau	:	153.665 FRW
- Frais de déplacement	:	190.023 FRW
- Matériel de bureau	:	124.600 FRW
- Poste	:	10.290 FRW
- Loyers	:	32.000 FRW
- Imprévus	:	7.760 FRW
- Entretien bâtiment	:	56.556 FRW
- Mobilier	:	108.800 FRW
- Salaires	:	<u>608.000 FRW</u>
TOTAL	:	1.285.201 FRW

c) Fonds disponible à la Banque en mai 1984 = 1.465.000 FRW

- 1.285.201 FRW

179.799 FRW

7°) Perspectives de reclassement des lauréats : Les options choisies ont été déterminées en fonction du marché du travail à KIGALI.

Avis de la commission

- L'APAPE est une bonne réalisation des parents qui mérité d'être soutenus. Les efforts qu'ils ont déployés pour sauver leurs enfants de l'emprise de Monsieur MUZOLA sont très louables.

- L'APAPE a pris une orientation d'enseignement secondaire sans pour cela être tout à fait dans les normes fixées par le MINEPRISEC. Elle devrait bénéficier des circonstances atténuantes car elle a voulu parer au plus pressé tout en essayant de satisfaire les conditions essentielles pour assurer un enseignement de qualité et dans des conditions pédagogiquement acceptables.

Recommandation : Pour éviter de décevoir les parents qui ont tout fait pour aider l'Etat à former sa jeunesse, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire devrait autoriser l'APAPE a faire fonctionner son Collège dans des conditions actuelles jusqu'au moment où elle disposerait de ses propres infrastructures. Cela permettrait de faire accélérer de processus d'octroi du statut juridique et de la parcelle cadastrée déjà sollicitée.

VIII. Mercredi le 16 mai 1984 après-midi : visite du Centre des Jeunes de GATENGA.

1° Statut juridique

Le Centre des Jeunes de GATENGA a été créé à la demande des plus hautes Autorités du pays pour lutter contre la délinquance juvénile. Il fallait donc faire preuve d'imagination pour trouver à quoi occuper toute cette jeunesse désœuvrée et errante en ville. Pour ce faire, il fallu d'abord demander une parcelle et un marais où devait se pratiquer l'agriculture, première activité principale du futur Centre.

Tout au début, le Père VANDE KERKHOVE Roger, Directeur du Centre, acceptait tous ceux qui voulaient apprendre quelque chose d'utile. Les travaux agricoles ont rebuté certains jeunes mais les vaillants ont tenu jusqu'au bout, c'est-à-dire à la construction des locaux actuels du Centre. Pendant trois ans, le marais de GATENGA a été bien exploité surtout en légumes.

Cela constituait une source de revenu pour les jeunes, chacun pour son propre compte.

- C'est les jeunes eux-mêmes avec leurs formateurs qui ont érigé le Centre de GATENGA avec l'aide financière de la Belgique, évaluée à 75% du coût total de l'opération. Les jeunes pour commencer ont appris tous les métiers sur le tas.

- Le Père Roger a dû intéresser différents Départements Ministériels à son projet et finalement il a adopté les orientations du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en matière de création des Centres de Formation de la Jeunesse. Celui-ci le reconnaît et ne manque pas de la soutenir matériellement chaque fois qu'il en a les moyens.

- Collaboration avec les autorités communales

Pour le moment elle n'existe pas encore. Mais la visite de la Commission a permis au Père Roger de conclure qu'une collaboration étroite devrait être instaurée rapidement. La Commune Urbaine de NYARUGENGE pourrait par exemple recruter des cas sociaux et les mettre en formation au Centre de GATENGA où ils bénéficieraient d'une éducation complète.

C'est d'ailleurs le propre des Pères et Frères Salésiens d'aider les Jeunes en difficultés.

Cette visée a été appréciée par la Commission.

- Il est à noter que le Centre de GATENGA utilise le cours INADES pour la formation agricole.

2° Programme de formation : a) Cours généraux : Calcul, français, religion, éducation physique.

b) Cours techniques : - Construction

- Menuiserie

- Electricité

- Mécanique générale (en veilleuse)

c) Travaux pratiques d'agriculture.

- Remarques :
- 1) La 1ère année constitue une année d'orientation professionnelle et les jeunes pratiquent l'agriculture.
 - 2) Les 2 dernières années sont réservées à la spécialisation dans un métier.
 - 3) La mécanique générale semble trop compliquée pour utiliser les machines-outils, les fraiseuses et les tours. De plus les débouchés sont rares. Par contre, le Centre compte s'orienter l'an prochain dans la mécanique automobile car là les débouchés sont très sûrs. Un professeur salésien se trouve au Zaïre pour un recyclage dans cette spécialité.
 - 4) Le Centre de GATENGA a besoin de tests d'orientation professionnelle et souhaiterait l'aide du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en ce domaine.

9 | - Durée de Formation : 2³ ans.

- Horaire de travail : - L'horaire a été établi judicieusement.

Les cours vont de 7h40' à 12h10' et de 14h à 16h00, de lundi à vendredi et le samedi est réservé à l'UMUGANDA.

- En dehors de quelques cours généraux déjà mentionnés, la majeure partie du temps est consacrée aux exercices pratiques. Le Centre vise à former des ouvriers qualifiés, capables de répondre aux exigences de la clientèle en ville.

- Certificat : A la fin de la formation, les jeunes reçoivent un certificat dont le modèle a été adopté par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

3°) Personnel Enseignant + Formation

- Salésiens de Don Bosco :

- P. Roger Vande Kerkhove, prêtre (humanités + philosophie + théologie) Dipl. A3
Menuiserie- Ebénisterie

Dipl. D pour enseignement technique.

- P. Terran Carlos, prêtre (secondaire - philosophie - baccalauréat théologie)
Dipl. technique agricole.

- Monsieur Ferdinand RWABUHUNGU, Coadjuteur salésien, chef d'atelier électricité.

Dipl. A3 Electro-mécanique - Turin

Dipl. A3 Electro-mécanique - Ruwe

- Monsieur MACUMI François, aspirant salésien, orientation des premières années.
Certificat d'Ecole Artisanale BUTARE et Dipl. Ecole Normale Technique Auxiliaire de BUTARE.

- Enseignants externes :

- Section Maçonnerie : Mr. HABARUGIRA Ananie : Certificat de l'Ecole professionnelle Auxiliaire libre. Mr BUGABURIGWA Patrice : Dipl. A3 de l'Ecole Technique Moyenne - GIHANGA.

- Section Menuiserie : TWAGIRAMUNGU Gabriel : Certificat 3 ans Ecole Artisanale Mr NDABOHOREYE Pierre Claver : Dipl. A3 Menuiserie, GITEGA.

- Section Electricité : Mr NTAMITONDERO Artistarque : Certificat 4 ans ETO KICUKIRO électricité. 9 mois stage Electro-mécanique - Douala.

- Cours généraux : Deux postulants qui ont terminé l'école secondaire à KIMIHURURA.

- Salaire brut par professeur et par mois : $575 \text{ F} \times 25 = \underline{\underline{14.375 \text{ F}}}$

4°) Effectif pour l'année 1983 - 1984 : 143 jeunes

Jeunes par année et par section

1ère A	30
1ère B	37
2ème Electricité	16
2ème Construction	17
2ème Menuiserie	16
3ème Electricité	9
3ème Construction	11
3ème Menuiserie	<u>9</u>

143 Jeunes.

5°) Moyens matériels : Tout le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement d'un Centre de Formation Professionnelle se trouve sur place. Tous les équipements sont très modernes et dignes d'une Ecole Professionnelle.

6°) Moyens financiers

Capital initial : 50 millions FRW

Minerval par trimestre : 1.000 Frs par jeune

4 jeunes payent 2.000 FRW chacun par trimestre car leurs familles mènent une bonne vie.

4 jeunes payent chacun 1.000 FRW par an car leurs parents sont pauvres.

- Crédits disponibles à la Banque : 10.000 FRW

Il n'a pas été possible d'établir un bilan car toutes les données nécessaires n'étaient pas en place.

Néanmoins, la direction du Centre se félicite du fait que le Centre arrive à s'autofinancer et à payer le personnel tous les mois.

7°) Perspectives de reclassement des lauréats

Tous les jeunes formés jusqu'à présent au Centre de GATENGA travaillent un peu partout. Il a été demandé au Père Roger de tenir à jour les statistiques des jeunes sortis et placés dans les entreprises.

Avis de la Commission

Comme le CEFORMI, le Centre des Jeunes de GATENGA est aussi le type de modèle d'un Centre de Formation Professionnelle. Les investissements matériels et humains consentis font que le Centre de GATENGA s'acquitte merveilleusement de sa mission de former des jeunes rentables pour eux-mêmes et pour la société. Les efforts engagés sont à encourager constamment.

Comme le Centre des Jeunes de GATENGA est déjà reconnu par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, la Commission ne peut que l'encourager à aller de l'avant.

IX. Mardi le 22 Mai 1984 à 8H00, visite de l'Association Technique Féminine (A.T.F) HISTORIQUE DE L'A.T.F. d'après la Responsable, Mme MUKANKUSI EMMA.

Comment l'A.T.F. est-elle née ? Elles est née suite au problème de migration des jeunes rwandais vers la Capitale.

Dans les années qui ont suivi l'indépendance, l'on a remarqué, comme dans tout pays en voie de développement, une ruée de jeunes filles et garçons vers la capitale et les autres centres urbains. Ce sont ces jeunes qui bien sûr n'ont pas été reclassés, soit après le primaire, soit après avoir échoué dans le cycle secondaire, soit après avoir rompu, pour une raison ou une autre le processus de poursuite des études.

- Pourquoi ces jeunes là ne veulent pas rester au village exploiter la terre, le lopin de terre dont leur famille dispose ?

Nous avons interrogé quelques filles et toutes nous ont répondu ainsi.

"La plupart d'entre nous avons appris à bien cuisiner, à obtenir à partir des ingrédients presque tous nationaux, une nourriture complète et équilibrée.

Nous avons appris à être propres, nous sommes habituées à nous laver avec du savon, à porter un vêtement propre. Tout d'un coup, nous sommes acculées à regagner la campagne dans notre propre famille où il n'y a ni savon, ni oignon ni huile. Nous n'avons qu'une solution, aller en ville; nous chercher une vie facile".

Hélas, quelques unes parviennent à être embauchées dans quelques ménages en qualité de bonnes d'autres, menacées par la faim, le manque de logement, alors, par nécessité, elles commencent à se livrer au banditisme, à offrir leur corps, à se vendre au premier venu.

Face à cette catastrophe, cette situation périlleuse, le Gouvernement Rwandais a pris certaines mesures en vue de stopper ce vagabondage, cette mendicité et cette débauche. C'est ainsi qu'il prit tous les jeunes désœuvrés se trouvant dans les villes en vue de leur réduction dans les centres créés pour cet effet. C'est dans ces circonstances là que certaines femmes dévouées se sont mises ensemble. Pour étudier, dans le cadre du service social, les possibilités de joindre leur effort à celui du Gouvernement afin de venir en aide à un petit nombre de jeunes en leur inculquant un métier répondant au besoin ressenti par le domaine administratif et commercial.

Ainsi est née un association dont les membres sont exclusivement féminins. Elle a élaboré les statuts et présenté le projet au MINEDUC du temps, c'est lui qui nous a orienté au MINIJUST.

Après examen du projet, le Ministère de la Justice a légalisé lesdits statuts en 1980.

L'association a pour objet de :

- a) Adapter la jeunesse féminine désœuvrée à la vie sociale.
- b) Inculquer aux jeunes filles désœuvrées (trois ans post-primaire) l'amour du travail, leur apprendre à être utiles à elles-mêmes et à la société : apprentissage de la sténographie et dactylographie - coupe et couture.
- c) Prendre part ainsi aux efforts du Gouvernement Rwandais pour la lutte contre le vagabondage, la débauche et la mendicité.

1. Statut juridique

- L'Association Technique Féminine ASBL a été reconnue officiellement en 1980; voir Journal Officiel n°16 du 15 Août 1980. Elle est en relation avec le Ministère de la Justice en lui transmettant annuellement le rapport de gestion.

Pas de collaboration avec la Commune urbaine de Nyarugenge. Cependant certaines Communes sur demande de la direction envoient à l'Association des jeunes désireux d'apprendre un métier.

2. Programme de formation

- Les disciplines enseignées sont :

- a) la dactylographie : méthode aveugle à dix doigts;
- b) les éléments de comptabilité; ce qui permet aux élèves finalistes de travailler non pas seulement en tant que dactylographes, mais aussi en tant que caissières et vendeuses dans les magasins.
- c) le français écrit et parlé.

Après 9 mois, on fait passer un test de capacité et les lauréats obtiennent un certificat de dactylographie. Ceux qui échouent font encore 3 mois.

3. Personnel enseignant

Ils sont au nombre de 6.

- 1) Monsieur NDJAHU Emmanuel Humanités + 3 ans réussis de médecine assure les cours de Français. Il est en période d'essai et touche net 13.000 F. Il compte poursuivre ses études universitaires à BUTARE.
- 2) Monsieur NSENGIYUMVA Antoine, professeur visiteur et touche 10.000 FRW. Il donne le cours de comptabilité.
- 3) Madame MUKANKUSI Emma, Humanités techniques pédagogiques, Représentante légale de l'Association touche 20.000 FRW. Elle donne les cours pratiques et théoriques de dactylographie.
- 4) Monsieur NYAGATARE J.M.V., mécanographe permanent, touche 15.000 FRW.
- 5) Mademoiselle NIYONSABA M.Grâce, 3 ans post-primaire, surveillante avec un salaire de 5.000 FRW.
- 6) Monsieur KAREKEZI Zamu a 5.500 FRW.

4. Effectif:

Le nombre d'élèves par année scolaire varie entre 87 et 100.

Ils sont répartis en 8 groupes et chaque groupe a 3 heures de cours par jour.

- Une heure pour le français
- Une heure pour la dactylographie
- Une heure pour la comptabilité.

5. Moyens matériels

3 locaux de Monsieur NTIVUGURUZWA Célestin loués à raison de 10.000FRW. par mois: une salle sert pour la pratique de dactylographie, une autre pour les cours théoriques et la 3e constitue un bureau.

- Les jeunes disposent des sanitaires convenables

- 20 machines dont 14 ont été acquises par l'Association, 6 louées.
- 17 tables, des tabourets et des bancs.
- Un tableau noir et de la craie.
- Livrets de dactylographie.

6. Moyens financiers.

Les associées, Mesdames MUKANKUSI Emma, NYIRAMUGWERA Emmerence, KABARERE Emmerence et NYIRANKESHABERA Verdiane ont constitué un capital initial de 160.000 FRW à raison de 40.000 FRW chacune.

- La S.O.S. Diffusion a accordé en 1979 une somme de 30.000 Francs belges. Cette somme a contribué à l'achat du matériel didactique et technique.
- Pas de subventions de l'Etat ni d'autres ressources.
- Le Minerval par élève est de 1.000 FRW par mois.
Par an, chaque élève donne entre 9.000 et 12.000 FRW
- Pas de crédits disponibles en Banque.

N.B.: Depuis que l'Association a commencé, elle a accueilli 21 élèves indigents qui ont bénéficié des cours sans minerval.

b) Dépenses.

- Les dépenses se limitent à l'achat du matériel et fourniture de bureau, en location des maisons et des machines et au paiement du personnel.

c) Solde pour l'exercice 1983 : 53.600 FRW.

ASSOCIATION TECHNIQUE FEMININE précise qu'elle essaie de suivre ses élèves même après la formation. C'est ainsi que fin 83, elle a fait une petite enquête, en écrivant à chacune de 250 lauréates de l'ATF enregistrées à ce jour.

- 79 ont dit qu'elles travaillaient dans le secteur public, à Kigali et dans d'autres Préfectures.
- 71 dans le secteur privé
- 53 n'avaient pas encore eu de travail
- 37 n'ont pas du tout répondu.

AVIS DE LA COMMISSION

- L'Association Technique Féminine a fait de son mieux pour contribuer à la formation professionnelle des jeunes filles par le biais de la dactylographie.
- La formation dispensée est de bonne qualité.
- Toutefois, compte tenu du niveau d'études assez modeste qu'ont les jeunes filles, il a été demandé à la Responsable de songer à augmenter le nombre d'heures pour le cours de français. Pour bien ce faire, elle a été invitée à contacter les entreprises susceptibles de leur procurer un emploi afin de pouvoir répondre à leurs exigences.
- De plus, l'A.T.F. doit se montrer compétitive car la formation qu'elle dispense se donne un peu partout à Kigali. La Commission a constaté que l'A.T.F. faute d'effectif suffisant doit faire recours aux Bourgmestres des Communes éloignées pour le recrutement. Cette pratique est à déconseiller car elle favorise l'exode rural.
- La section couture reste encore en veilleuse par manque de fonds nécessaires pour construire un atelier et pourvoir à son équipement.

- L'A.T.F. étant réellement une Association sans but lucratif mérite l'appui nécessaire des pouvoirs publics afin d'être à même de réaliser ses objectifs.

RECOMMANDATION

- L'A.T.F. devrait se placer sous la tutelle du Ministère ayant la Formation professionnelle dans ses attributions.

X. Mardi le 22 Mai 1984 à 14H00, visite de l'Association des jeunes pour la scolarisation (AJESCO)

1° Statut juridique : Néant

Les contacts ont été menés auprès du MINEPRISEC pour demander l'agrégation de l'école privée de l'AJESCO.

Dans sa lettre du 20 juin 1983, l'AJESCO a demandé au Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire de l'autoriser à avoir une école privée pour l'année scolaire 1983-1984-Par lettre du 15 janvier 1984, elle lui a transmis les statuts du collège AJESCO, les programmes d'enseignement, les photocopies de diplômes du personnel, le mémorandum pour le démarrage de la 1ère année, la liste des parents des membres de l'Association.

Sans attendre l'autorisation sollicitée, l'AJESCO a ouvert son collège le 5 septembre 1983 et fonctionne jusqu'à présent.

Pas de collaboration avec les autorités communales de NYARUGENGE.

2° Programme de formation : Il est conforme au programme du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;

Disciplines enseignées et durée :

- Secrétariat : 6 ans
- Agronomie : 6 ans
- Dédouanement : 1 an en voie de disparition après la 1ère promotion.

L'AJESCO compte démarrer la section comptabilité et commerce : 6 ans.

- Horaire de travail : il est similaire à l'horaire officiel.

Les études seront sanctionnées par un diplôme ou un certificat reconnu par l'Etat. Il n'ya pas encore de modèle.

3° Personnel enseignant

Nom et Prénom	Niveau d'études	Cours enseignés	Salaire mensuel
1. KAZARWA Wilson	D7	Anglais Kiswahili, Morale	16.000 FRW
2. BUTARE J, Pierre	Licencié en Physique et Maths	Sciences expérimentales, Géo.	25.500 FRW
3. MATETSO Jacques (permanent)	Gradué en Maths	Maths	22.000 FRW
4. NZIGAMASABO Bernard (permanent)	D7	Kinyarwanda, Histoire, Education Civique	16.000 FRW
5. Mperabanyanka A. (visiteur)	Agronome A2	Agriculture, Français, Education Physique	16.000 FRW
6. HABIMANA Laurent (visiteur)	Maîtrise en Scienc. de gestion	Dédouanement	600FRW/H
7. HATEGEKIMANA J.	D7	Dédouanement	600FRW/H

b) Personnel administratif

- NSEKARENZE Augustin, Président de l'Association
- BUTERA Justin, Vice-Président
- BAMAZEYO Philibert, Directeur du Collège
- HABIMANA Laurent, Préfet des études
- MUKESHIMANA Olive, Secrétaire de direction.

4° Effectif en 1ère année : Nombre d'élèves : 42

Section agricoles : Garçons : 16

Filles : 6

TOTAL : 22

Section Secrétariat: Garçons : 2

Filles : 15

TOTAL : 17

Section dédouanement : 13 élèves

Moyenne d'élèves par professeur : 6

5° Moyens matériels

Bâtiments : Néant.

- L'AJESCO loue près du rond point une maison à étage à raison de 80.000 FRW par mois.
- Les locaux comprennent 3 salles de classes et un bureau de direction. Etant donné que le bâtiment a été conçu comme une maison d'habitation, les sanitaires restent insuffisants.
- L'équipement comprend des pupitres, des tableaux noirs
- Le matériel didactique se limite à quelques livres scolaires.

6° Moyens financiers : Recettes et dépenses

Le Président de l'AJEPO a pu justifier les recettes et les dépenses comme suit :

- Les ressources du Collège AJESCO sont tout d'abord des apports des associés, membres effectifs de l'association des jeunes pour la scolarisation. A présent, ces membres sont au nombre de 4 personnes et chacun a versé une somme de 500.000 FRW à la caisse de l'Association. Ainsi, les cotisations des membres effectifs s'élèvent au total à $500.000 \times 4 = 2.000.000$ FRW.
- Il est normal aussi que les recettes du Collège soient composées des frais de scolarité (minerval) qui a été fixé par l'assemblée générale de l'association pour des raisons de fonctionnement normal du Collège (autofinancement); c'est ainsi que le minerval a été fixé à 13.000 FRW par personne et par trimestre.
- Pour l'année en cours, les recettes de minerval pourront s'élever à 2.106.000 FRW.
- Les recettes provenant des frais d'inscription s'élèvent à : 54.000 FRW
- Le Collège perçoit aussi des cotisations des membres permanents. Ils sont au nombre de 35 à raison de 10.000 FRW chacun. Cela constitue un revenu de 350.000 FRW

N.B.: Par ailleurs, nous avons noté que tous les parents de nos élèves ont accepté de donner 10.000 FRW de contribution pour la promotion des constructions des locaux. Ainsi au total nous aurons 54 membres permanents. S'il n'y a pas de changement dans l'effectif des élèves, le total des recettes sera : $2.000.000 + 54.000 + 350.000 = \underline{2.404.000}$ FRW

Les comptes d'exploitation nous donneraient à la fin de l'année un résultat positif de : $2.404.000 - 2.036.000 = 388.000$ FRW

Ainsi nous aurons dans la caisse pour la construction : $2.000.000 + 388.000 = 2.388.000$ FRW

N.B. : Les comptes d'exploitation de la deuxième année pourront être favorables vu que nous avons déjà quelques investissements en mobilier scolaire et que le nombre de professeurs ne pourra augmenter que de 1/3 de l'effectif déjà existant.

En effet, l'effectif existant n'est pas à plein temps occupé, la variation ne pourra se faire que qualitativement.

En ce qui concerne le démarrage des travaux, nous comptons d'abord construire pour les sections d'Agronomie et de Secrétariat, qui sont actuellement abritées dans les locaux loués, ensuite nous entreprendrons les constructions pour la section commerce et comptabilité.

Les devis et tout le mémorandum seront prêts prochainement.

7° Perspectives de reclassement : comme toute formation formelle naissante, il est très difficile de prévoir des structures de placement des futurs lauréats.

AVIS DE LA COMMISSION

- L'initiative entreprise par l'AJESCO de fonder un Collège est très louable. Cependant elle a été exécutée à la hâte sans tenir compte de tous les impératifs au bon fonctionnement d'un Collège.
- L'AJESCO aurait donc dû attendre l'avis du MINEPRISEC avant d'ouvrir les sections secrétariat, d'Agronomie et de dédouanement et de se livrer à payer des frais de location énormes.
- L'ouverture de la section d'Agronomie en plein Centre urbain constitue une erreur pédagogique impardonnable à cause du manque de terrain d'application ou d'expérimentation. De plus, cette section souffre d'un manque de matériel didactique le plus élémentaire (affiches, cartes, matériel agricole usuel...) Dans une section agricole l'on ne peut pas se contenter de grandes théories surtout que le matériel didactique est très recommandée pour illustrer le cours du professeur.
- Il a été demandé au Président de l'Association de contacter les services techniques du MINEPRISEC et du MINIJUST pour recevoir des avis devant lui permettre de clarifier le statut de l'AJESCO en tant qu'Association sans but lucratif et le statut du Collège.

Le projet présenté englobe les deux aspects et mérite des retouches profondes.

- Toute action d'envergure nationale doit être connue des autorités communales et préfectorales. Leur contributions à sa réussite est une nécessité absolue. Cette suggestion a retenu l'attention du Président de l'AJESCO et il compte s'y conformer pour l'avenir.

RECOMMANDATION

- Dans l'état actuel des choses, l'AJESCO devrait suspendre la section d'agronomie à moins qu'elle ne déménage pour s'installer dans un environnement approprié.

- La section de Secrétariat pourrait être maintenue mais elle n'aura pas assez d'avenir pour les jeunes, car cette discipline se pratique un peu partout à KIGALI.
- La section comptabilité et commerce est alléchante mais faut-il encore que les jeunes s'y intéressent et que des infrastructures soient prêtes pour la rentrée prochaine. Cela suppose pour commencer la location de locaux viables en attendant les constructions puisque les plans existent et l'obtention du terrain ne poserait aucun problème si la personnalité civile est accordée à l'AJESCO.

XI. Mercredi le 23 mai 1984 à 8H00, visite du Centre Pratique des Métiers (C.P.M)

1° Statut juridique : Néant

- Cependant une tentative de reconnaissance officielle a été soumise au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en date du 30 avril 1984 par le Directeur du Centre, Monsieur DJAMBA NGUWO.
Le Ministre a recommandé à la commission d'ajouter sur la liste des Centres à visiter, le Centre Pratique des Métiers.
- Collaboration avec la Commune Urbaine de NYARUGENGE : néant.
Pourtant le Directeur avait affirmé à la commission que la Commune Urbaine de NYARUGENGE connaît l'existence de son Centre mais rien ne le prouve.
La représentante de la Commune Urbaine l'a d'ailleurs nié catégoriquement. Le seul contact qui a eu lieu a été le passage de la commission préfectorale dans ce Centre. Le fait que NIYIGENA Emilien Conseiller de Secteur KIMIHURURA est le Représentant légal ne signifie pas nécessairement que le Centre répond aux intérêts de la population locale étant donné qu'il est ignoré du Conseiller de Secteur CYAHAFI où il est implanté.
- Ce qui semble surprenant c'est l'absence des représentants légaux de l'Association lors du passage de la Commission. Il s'agit de :
 - Monsieur NIYIGENA Emilien, Conseiller de Secteur KIMIHURURA et Représentant légal.
 - Monsieur NYANDWI Léonard, agent de l'Etat et représentant légal suppléant.

Le Directeur a tout fait pour donner des éclaircissements sur le fonctionnement pédagogique de son Centre. Mais, malheureusement, la question relative à la gestion du Centre lui échappe complètement.

Les fonds recueillis sont gérés par le Représentant légal. Celui-ci ne passe au Centre que pour prendre le minerval et pour payer le paiement de personnel. Pour toute autre activité administrative, c'est le Directeur qui endosse toute responsabilité.

2° Programme de formation

- Disciplines enseignées et durée :
 - Section Secrétariat et Comptabilité pendant 4 ans.

Les cours généraux : portent sur : le français, l'anglais, le droit, l'histoire, la géographie, le swahili, le Kinyarwanda, la botanique, l'anatomie, la zoologie, l'éducation civique, morale et physique.

- Section mécanique automobile pendant 4 ans.

Les cours généraux sont : anglais, français, kinyarwanda, histoire, géographie, mathématique, anatomie, éducation civique, morale et physique.

- Disciplines envisagées : menuiserie et maçonnerie.

- Horaire de travail : - Section Secrétariat et comptabilité 1ère année :
43 heures par semaine dont 27 heures de cours pratiques et 16 heures de cours généraux.

7° Perspectives de reclassement des lauréats.

Le Centre n'y pense pas encore.

Avis de la Commission

a) Le Centre Pratique des Métiers doit être complètement restructuré car il n'a vraiment pas de Responsable ni de moyens pour améliorer son image.

En effet, le passé de DJAMBA NGUWO n'est pas brillant.

Le MIJEUCCOOP a déjà eu à traiter son dossier et il a été constaté *que* ce DJAMBA, de nationalité zaïroise, utilise frauduleusement le diplôme de licence de son grand frère qui se trouve à GOMA. De plus, il a été incarcéré suite à son escroquerie quand il était Directeur adjoint du Centre de Formation Technique. Dans ces conditions, la Commission voit mal comment mettre entre ses mains l'avenir de la jeunesse rwandaise alors que son passé *prouve* qu'il n'est pas crédible. Toutefois, une lueur d'espoir pourrait permettre au Centre Pratique des Métiers d'être relancé.

Le propriétaire des locaux, Monsieur MABOYI HARUNA, de nationalité rwandaise, a entrepris de son initiative, les travaux d'extension du Centre.

Il a décidé de prendre la relève dans la gestion du Centre car Monsieur NIYIGENA Emilien, Représentant légal lui a notifié que le contrat de bail prendra fin le 30 juin 1984.

Monsieur MABOYI Haruna a fait des démarches pour demander un soutien au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

b) De par son orientation le Centre Pratique des Métiers est apparenté à une Ecole secondaire plutôt qu'à un Centre de Formation (4ans d'enseignement et abondance de cours généraux).

RECOMMANDATION

Le Centre Pratique des Métiers devrait être fermé. Sa réouverture ne serait autorisée que si le nouveau promoteur donne des garanties de bon fonctionnement du Centre rénové : mise en place des infrastructures d'accueil convenables, du matériel didactique et technique suffisant, recrutement du personnel nécessaire et qualifié, constitution d'un comité de gestion, orientation du Centre en mécanique automobile, soudure, menuiserie, maçonnerie et enfin, collaboration effective avec les autorités locales. Bref, toutes les conditions exigées par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doivent être remplies.

XII. Mercredi le 23 mai 1984 à 14H00, visite de l'Association pour l'Enseignement Technique (A.E.T.).

Historique :

Le Centre de Formation Technique avant de devenir l'Association pour l'Enseignement Technique a connu des multiples déboires. Les fondateurs, un ivoirien Monsieur BARO CHEIK SEKOU, et un Zaïrois, le citoyen DJAMBA Joseph ont tout au début fait un semblant de Centre de Formation. Ils ont attiré de nombreux jeunes. Le minerval recueilli a servi essentiellement à leurs intérêts. Monsieur BARO a finalement disparu en emportant toute la caisse, soi-disant qu'il devait acquérir des machines de dactylo à BUJUMBURA. Son remplaçant, le Citoyen DJAMBA, lui aussi a trempé dans l'affaire d'escroquerie.

Finalement, Messieurs ZILIMWABAGABO Jacques et CIKWANANZI Georges ont pris la relève et investi leur argent pour assurer la marche du Centre.

Ils ont pu intéresser certaines personnalités du pays à faire partie de l'Association. Les statuts ont été élaborés et furent transmis aux instances compétentes.

1° DU STATUT JURIDIQUE

1. L'Association n'a pas encore de personnalité civile.

Une demande a été envoyée au Ministère de la Justice par lettre du 15 Mars 1984 avec copies pour information aux Ministres de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Le projet des Statuts a été également envoyé par le Représentant légal, Monsieur ZILIMWABAGABO Jacques.

Quant à la collaboration avec la Commune Urbaine de Nyarugenge, elle a été entamée par la lettre ayant comme objet "Situation sur l'état et les activités de l'A.E.T.

Elle date du 16 Février 1984.

2° PROGRAMME DE FORMATION.

L'Association organise une section Secrétariat commercial par des cours généraux et des cours techniques.

21. Disciplines enseignées

a) Cours généraux

1. Morale
2. Mathématique
3. Français
4. Sciences naturelles
5. Géographie
6. Histoire
7. Education civique
8. Education physique + Sports
9. Kinyarwanda
10. Kiswahili
11. Anglais

b) Cours Techniques

1. Arithmétique commerciale
2. Economie commerciale
3. Comptabilité

N.B. : En première année, ces cours sont dispensés à titre d'information

Durée des études : 6 ans

Horaire de travail : 40 heures par semaine (de lundi à samedi).

L'horaire établi est plus ou moins calqué sur l'horaire de l'enseignement public.

3° a) PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour être retenu parmi les membres du corps enseignant de l'A.E.T. il faut être détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires ou universitaires ou équivalentes. Ensuite, après avoir envoyé la demande d'emploi et être recruté par la direction de l'école, l'avis définitif est donné par les membres du Comité Directeur de l'Association.

Il comprend Messieurs ZILIMWABAGABO Jacques, NKUBITO Alphonse, NDEZE F-X, KABERUKA Louis et CIKWANANZI Georges.

Cp. Pim husee

.../...

SITUATION SALARIALE, ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL

NOMS	FONCTION	DIPLOME	DISPONIBILITE	SALAIRE MENSUEL	DATE D'ENGAGEMENT
1. MAGENDO BISIMWA J.M. VI	Directeur Administratif	Diplôme de littéraire	Permanent	22.000 FRS	Le 5/2/1983
	Professeur d'Anglais et de morale	Option Latin Philo.			
2. CIHABABO LUKERERHE	Préfet des Etudes	Diplôme de Licence en Français (Péda. Appliquée)	Visiteur	20.000 FRS	Le 4/2/1984
	Professeur de géographie				
3. SAFARI SEBUHORO	Intendant	Chef Comptable de section	Permanent	20.000 FRS	Le 2/2/1984
	Professeur de maths et comptabilité	contrôle et expertise			
4. NYIRAHIRE Veneranda	Secrétaire-Dactylo + cours de dactylo	Certificat de Familiale	Permanente	10.000 FRS	Le 28/8/1983
5. MASTAKI MUGUMA	Prof. Hist + Géog + Swahili et Sciences naturelles	Diplôme 6 de Pédagogie	Permanent	20.000 FRS	Le 20/1/1983
	Animateur				
6. RUKABYA MURDEZI	Professeur de Français+GYMN.	Diplôme de littéraire	Permanent	15.000 FRS	Le 3/11/1983
7. RJBADUKA Jean	Professeur de KINYARWANDA	Diplôme 7 Pédagogique	Visiteur	Bénévolat	Le 18/03/1984
8. KAWASHABI Emmanuel	Professeur: Secrétairefat	D5 Lit. +C.S.P. en Comptabilité et dactylo.	"	14.000 FRS	Le 10/03/1984
	économie commerciale, arithmétique et civisme				
GASIGWA Grégoire	Sentinelles			3.000 FRS	Le 30/08/1983

.../...

*20 Durval
Date permanent*

4° EFFECTIF

CLASSES	NOMBRE D'ELEVES		TOTAL
	GARCONS	FILLES	
1ère A	10	30	40
1ère F	17	21	38
1ère C	8	26	34
3.	35	77	112

5° LES MOYENS MATERIELS

Pour ce qui est des infrastructures, l'Association loue pour le moment un appartement contenant une salle de direction, une salle pour les services du secrétariat, une salle des professeurs et des cours du soir, trois salles pour les 3 classes des premières années, équipées en pupitres et trois autres locaux vont être libérés bientôt.

Il a été demandé au bailleur de les aménager convenablement en agrandissant les fenêtres. Il a promis de construire deux autres toilettes et d'aplanir la cour intérieure. Un fonds de garantie de quatre cent cinquante mille francs lui a été versé par l'Association.

La location mensuelle est de 45.000 FRW.

- La construction des locaux de l'Association va être lancée si le MINIJUST accorde la personnalité civile et si le MINITRAPE répond favorablement aux lettres de demande de parcelle respectivement du 14/02/1984 et du 08/03/1984.
- L'Association dispose des manuels scolaires fournis par le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire, d'autres ont été achetés ou fournis par ses bienfaiteurs.

Pour ce qui est du matériel technique, l'école dispose de cinq machines à écrire, actuellement utilisées pour le cours du soir. Leur nombre va augmenter à la rentrée où vont débiter les cours pratiques de dactylo.

6° a) MOYENS FINANCIERS

- Le capital initial est d'un million de francs rwandais (1.000.000 FRW)
- Le minerval par jeune et par an s'élève à dix-huit mille francs rwandais (18.000 FRW).
- Les crédits disponibles : L'Association compte être en mesure d'obtenir 6.000.000 FRW pour lancer les constructions.

b) DEPENSES

- Pour l'équipement, elles s'élèvent à 618.000 FRW
- Pour les charges diverses + frais du personnel + loyer = 1.409.000 FRW

c) BILAN DU 1/9/1983 au 30/04/1984

ACTIF		PASSIF	
- Immobilisation corporelle		! Capital Social	1.000.000
- Matériel et Mobilier	618.207	! Résultat net	538.907
- Matériel de Bureau	381.793		
<u>Disponible</u>			
- Caisse	538.907		
TOTAL	1.538.907		1.538.907
<u>Compte d'EXPLOITATION</u>			
		! DEBIT	! CREDIT
- Frais scolaires		! 726.000	! 1.220.700
- Provision pour charges		! 315.000	! 759.607
- Frais du personnel		! 368.580	
- Loyer		! 31.820	
- Charges diverses		! 538.907	
- Dotations aux amortissements		! 1.980.307	! 1.980.307
- Résultat de l'exploitation			

7° Perspectives de reclassement des lauréats

L'Association pour l'Enseignement Technique envisage de former des cadres moyens qui pourront prester leurs services en qualité de Secrétaires Comptables dans les diverses entreprises du pays.

AVIS DE LA COMMISSION

- La Commission a jugé bon qu'il fallait distinguer les statuts de l'Association des statuts de l'Ecole.
- Tenant en considération des efforts consentis, la commission estime que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire pourrait autoriser l'Ecole de l'A.E.T à fonctionner provisoirement dans les locaux actuels du moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 1984-1985.

RECOMMANDATION

- Compte tenu du sérieux et du niveau d'instruction des membres du Comité de Direction, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire devrait se prononcer favorablement au maintien de l'Ecole de l'A.E.T.
- Le Ministère de la Justice devrait, de son côté, accepter d'accorder à l'A.E.T la personnalité civile pour lui faciliter l'obtention du terrain à bâtir.
- Le programme d'enseignement devra être conforme à celui du MINEPRISEC
- L'A.E.T. devrait garantir la disponibilité de 6.000.000 FRW pour lancer les travaux de construction.

.../...

XIII. Mercredi le 30 mai 1984 à 8H00, visite du Centre de Formation de NYAMIRAMBO.

- Le Directeur du Centre, le Frère Paul NTAWANGAKE étant absent lors de la visite, il n'a pas été possible d'avoir tous les renseignements nécessaires.

1° Statut juridique

- Le Centre de Formation de NYAMIRAMBO est l'oeuvre de la Congrégation des Frères Josephites. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif la soutient en supportant le salaire de 2 instructeurs et en lui accordant un matériel technique
- La collaboration avec les autorités communales n'existe pas encore alors que le Centre existe depuis 1972.

2° Programme de formation

Disciplines enseignées

a) Cours techniques

- Maçonnerie
- Menuiserie

N.B.: La section soudure existait mais elle a été suspendue en 1976. Actuellement les travaux de soudure répondent uniquement aux besoins de la Communauté des Frères Josephites.

b) <u>Cours Généraux</u>	<u>1ère année</u>	<u>2ème année</u>	<u>3ème année</u>
Français	3h/semaine	3h/semaine	3h/semaine
Calcul	3h/semaine	1h/semaine	1h/semaine
Education Civique	1h/semaine	1h/Semaine	1h/semaine
Géographie	2h/semaine	2h/semaine	2h/semaine
Histoire	1h/semaine	1h/semaine	1h/semaine
Activités Sportives	<u>2h/semaine</u>	<u>2h/semaine</u>	<u>2h/semaine</u>
TOTAL	12h/semaine	10h/semaine	10h/semaine

- A la fin de la formation, le Centre délivre des certificats.
- De 1972 à 1978, la durée de la formation professionnelle était de 2 ans. Depuis 1978, elle est de 3 ans.

Les cours vont de 8h30' à 11h20' et de 14h à 15h40' à raison de 50 minutes par cours de lundi à vendredi. Le samedi le temps est repartit comme suit: 50 minutes pour l'étude, 1h40 à l'UMUGANDA

50' à l'ANIMATION;

3° Personnel enseignant

Nom et Prénom	Etudes faites	Fonctions	Salaire manuel
1. NTWANGAKE Paul	Technicien A2 des travaux publics	Directeur Cours de dessin technique	20.000 FRW
2. HITIMANA Henry	Technicien A3 Dessinateur	Préfet des études Cours de dessin, français, religion	20.000 FRW
3. MULINDWA Cyprien	Technicien A3 en maçonnerie	Cours de maçonnerie	12.000 FRW
4. UWIMANA Gonzalve	Technicien A3 en Menuiserie	Cours de Menuiserie	12.000 FRW
5. LIBERAKURORA Tharcisse	D5	Cours de Religion Sports et animation	15.000 FRW
6. Trois Professeurs visiteurs à temps partiel.			Forfait de 13.000 FRW chacun

4° Effectifs :

- Le recrutement des Jeunes se fait par concours
- La 1ère année permet aux Professeurs de déceler les aptitudes professionnelles des jeunes afin de les orienter en sections dès l'entrée en 2ème année.

N.B.: La plupart de jeunes préfèrent la section maçonnerie car elle est moins exigeante que la section menuiserie.

<u>1ère année</u>	<u>2ème année</u>	<u>3ème année</u>
20 Jeunes	11 jeunes en maçonnerie 2 jeunes en menuiserie	11 jeunes en maçonnerie 2 jeunes en menuiserie.

5° Moyens matériels

Le Centre a ses propres locaux, équipés en mobilier et en matériel didactique et technique.

6° Moyens financiers

Le Directeur du Centre étant en congé, le Préfet des études n'a pas pu fournir des données de la gestion.

- Minerval : 4.000 FRW par jeunes et par trimestre. Il est à signaler que la congrégation intervient souvent pour subvenir aux besoins de l'école.

7° Perspectives de reclassement des lauréats

Il semble que tous les jeunes formés trouvent facilement des emplois surtout dans entreprises de construction, raison pour laquelle la section maçonnerie est plus attrayante que la section menuiserie. Cependant, le Centre ne dispose pas de statistique à ce sujet.

AVIS DE LA COMMISSION

- Le Centre de Nyamirambo est déjà reconnu par le MIJEUCOOP. Bien que tous les détails souhaités n'étaient pas disponibles, ce Centre peut rester sous la tutelle du MIJEUCOOP car il donne une formation appréciable.
- Les contacts avec les autorités locales doivent être instaurés rapidement afin de favoriser la formation professionnelle des jeunes natifs de Nyarugenge.
- Le Centre doit assurer le suivi des jeunes formés
- Etant donné que le métier de menuisier est aussi rentable que celui de maçon, les jeunes doivent être sensibilisés dans ce domaine notamment par des visites d'ateliers de Kigali, ils verraient alors que le menuisier peut gagner sa vie autant que le maçon.
- Le mode d'orientation des jeunes dans les sections devra tenir compte des aptitudes et non des sentiments.
- L'activité de soudure revêt aussi une importance dans la formation d'un maçon ou d'un menuisier. Il faudrait donc que la section soudure soit relancée car le Centre dispose des équipements adéquats. Le seul problème réside dans le recrutement et le paiement de l'instructeur. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et la congrégation des Frères Josephites devraient examiner ce problème et trouver une solution appropriée surtout que le salaire d'un soudeur est très élevé.

RECOMMANDATION

Vu l'emplacement du Centre de Formation de NYAMIRAMBO, la commission recommande que le recrutement des jeunes non scolarisés soit envisagé pour l'année scolaire 1984-1985.

XIV. Mercredi le 30 Mai 1984 à 14H00, visite du
Centre Scout NYAMIRAMBO

Description du Centre, faite par Monsieur SIBOMANA René Secrétaire Permanent de l'Association Scoute au Rwanda.

- But et Objectif du Centre

- a) Donner un accueil aux jeunes marginalisés dans la ville de KIGALI et de ses périphéries:
- enfants issus des familles nombreuses sans ressources,
 - enfants naturels abandonnés
 - des jeunes vagabonds à la recherche d'un ^{emploi} emploi domestique.
- b) Donner une formation qui leur permette de gagner honnêtement leur vie (en équipe ou individuellement)

1° Statut Juridique: Le Centre Scout est l'oeuvre de l'Association des Scouts reconnue comme ASBL le 27 Décembre 1968, publication journal Officiel de la République Rwandaise n°1 du 1er Janvier 1969.

- Collaboration avec les autorités communales: l'Encadreur de la Jeu nesse essaye de suivre les activités du Centre

a) Organisation du Service d'accueil et d'animation.

b) initiation des jeunes à de petits métiers:

- fabrication des chaises simples, tables, lits, bancs, imbabura
-

c) Organisation des cours:

- morale
- alphabétisation
- comptabilité élémentaire
- maçonnerie
- menuiserie
- étude du milieu
- activités sportives

- Horaire: 8H. Rassemblement

8H15 Activités

10H Pause (Bouillie ou thé)

12H Repos (dîner à domicile)

14H Cours théoriques

sports ou folklore

17H Fin des activités.

.../...

- Durée de la formation: 2 ans
- Diplôme ou Certificat: Le Centre n'octroie pas de diplômes ou certificats mais plutôt des cartes de membres en indiquant clairement l'orientation professionnelle prise pendant la formation du garçon.

3° Personnel

a) Personnel de direction

- Monsieur SIBOMANA René, Secrétaire Permanent de l'Association Scoute au Rwanda.
- Frère Jean - Luc

b) Besoins en personnel d'encadrement

- Une assistante sociale
- Un animateur pédagogique
- deux techniciens
- 2 chargés de cours bénévolement

4° Effectif du Centre: 35 jeunes

5° Moyens matériels

- Le Centre Scout dispose d'une parcelle d'un hectare à RWAMPARA dont les frais d'expropriation s'élèvent à 450.000 FRW.

N.B. Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a intervenu pour que cette parcelle soit cédée à l'Association des Scouts du RWANDA.

- En attendant les nouvelles constructions, les anciennes maisons d'habitation ont été transformées en salles de classes et d'atelier de menuiserie.

- 6° Moyens financiers: L'Association Scoute dispose de 9.500.000 FRW pour l'aménagement des infrastructures.
- Tout le projet est évalué à 15.416.800 F

7° Perspectives de reclassement des jeunes.

Cette question reste pour le moment à l'étude.

Après l'avis de la Commission .../...

Avis de la Commission :

Le Centre de Formation Scout de NYAMIRAMBO va fonctionner à l'instar des autres Centres Scouts de NGOMA et de GACUBA II.

- L'expérience des Centres de Formation Scout en matière de recrutement, recyclage et suivi des jeunes semble intéressante. Il y aurait/de s'en inspirer.^{lieu}
- La Commission se réjouit de l'appui du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif accordé à l'Association des Scouts du RWANDA.

XV. Mardi le 5 Juin 1984 à 8H00, visite
du Centre Xavéri NYAMIRIMBO.

1° STATUT JURIDIQUE

Le Mouvement Xavéri a été accepté au Rwanda en 1956 par la conférence Episcopale du Rwanda - Burundi. La personnalité civile a été accordée par : Arrêté Ministériel n° 157/13 du 23 Septembre 1965 (journal officiel n° 20, du 15 Octobre 1965).

- Collaboration avec les autorités communales : Néant

2° PROGRAMME DE FORMATION

Disciplines enseignées : couture, dactylographie + Français

- Durée de formation : 10 mois

- Horaire de travail : la dactylographie : 2H/Groupe/jour

1H pour le français et

1H pour le dactylographie

la couture : 20/Semaine/Groupe

- Diplôme ou certificat : certificat de 10 mois de formation (le modèle existe).

3° PERSONNEL ADMINISTRATIF ET ENSEIGNANT

- Direction : Monsieur NKULIKIYINKA Pierre Canisius, Agent de l'Etat détaché

- Personnel enseignant

- Mesdames MUKARUGINA Annonciata et MUJAWIMANA Prisque, assistantes sociales, payées par l'Etat.

- Mlle MUTERAMBABAZI Claudine : Diplôme d'Ecole Ménagère gagne 12.000 FRW

- HAKIZIMANA Athanase : D5 + Formation secrétariat + comptabilité et dactylographie gagne 18.500 FRW

- MBONLUCYA Frédéric : Tailleur d'expérience. Il donne le cours de couture à temps partiel et gagne 5.000 FRW par mois.

4° EFFECTIF

Nombre d'élèves : - dactylographie : 20 X 7 = 140

- couture : 41

181

5° MOYENS MATERIELS

- Infrastructures : des salles de classe en matériaux durables et équipées.

.../...

- Matériel technique : a) Pour la dactylographie : 20 machines à écrire
: livres de grammaire
: livre de correspondance administrative.

b) Pour la couture : 17 machines à coudre dont 15 machines mécaniques
Une machine combinée
1 machine électrique
Des tissus, des fils à coudre et des patrons modèles.

6° MOYENS FINANCIERS

- Capital initial : 900.000 FRW

Il s'agit d'un crédit remboursable en 36 mensualités.

Le minerval : Les jeunes dispensés du cours de français payent 800 FRW/mois.

Ces qui suivent simultanément les cours de dactylo et de français payent 1.200 FRW/mois.

- Dépenses

Equipement : 20 machines (900.000 FRW)

25 tables 62.500 FRW

25 chaises 25.000 FRW

Charges diverses : correspondent aux frais afférents aux :

- Versements mensuels de 35.000 FRW/mois jusqu'à l'épuisement du crédit
- Salaire du professeur (18.500 FRW/mois)
- Amortissements (10% par an)
- Entretien des machines (15.000 FRW/mois)

7° PERSPECTIVES DE RECLASSEMENT

Occupation des jeunes après la formation

Ceux qui terminent la section couture cherchent un emploi dans divers ateliers ou se regroupent en vue de faire une action Commune. Ceux de la dactylographie essaient de trouver du travail dans l'Administration ou les Entreprises.

Dans l'avenir, le Centre envisage de lancer un fonds de roulement pour ceux qui veulent former des ateliers coopératifs chez eux, en ville ou la campagne.

Avis de la Commission

- La Commission félicite le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif du fait qu'il soutient les initiatives du Mouvement Xavéri.
- La Section Couture semble avoir un avenir certain.
- La Section dactylo pose les problèmes d'embauche. Il a été demandé au Responsable de former les dactylographes en fonction des besoins de l'emploi. Etant donné que partout à Kigali on enseigne la dactylo, le Centre Xavéri de NYAMIRAMBO doit se montrer compétitif.
- Le Centre doit mener à temps le suivi des lauréats et ^{être} être prêt à modifier son programme selon les circonstances.

XVI Mardi le 5/6/1984 à 14H00 et Vendredi
le 8/6/1984 à 8H00, visite de l'association
des Jeunes Professionnels (AJEPO).

Remarques préliminaires.

- La Commission a été obligée de visiter l'AJEPO à deux reprises à cause de sa situation très complexe. Cela était dû particulièrement au manque de sincérité du Représentant légal et Directeur de l'AJEPO, Monsieur MUNYANSHONGORE Pierre Célestin, en ce qui concerne la gestion et le fonctionnement général du Centre.
- Les deux visites effectuées n'ont pourtant pas permis à la Commission de trouver des éclaircissements voulus.
- Il est signalé qu'avant la visite de la Commission, une mission ministérielle avait été dépêchée sur les lieux en date du 21 Mai 1984 pour étudier si le Centre de l'AJEPO à Kigali était viable avant d'autoriser son extension à NYAMATA. Son rapport a été soumis à la Commission pour consultation.
- Toutes ces visites effectuées à l'AJEPO ont inquiété Monsieur MUNYANSHONGORE Pierre Célestin. C'est pour cette raison qu'il a multiplié des attaques en discréditant certains membres de la Commission afin d'obtenir un alibi susceptible de convaincre le Ministre sur la bonne gestion de son Centre.
En date du 11 Juin 1984, il est passé voir le Rapporteur de la Commission pour faire un sondage à propos de la décision qui serait prise à l'égard de son Centre. Il lui a été notifié que seul le Ministre est habilité à la lui communiquer. Le Président de la Commission a intervenu et lui a demandé de laisser le Rapporteur faire son travail tranquillement.
- La Commission se réserve de tirer des conclusions après la présentation intégrale de l'exposé, fait par Monsieur MUNYANSHONGORE Pierre Célestin.
Il appartiendra au Ministre de prendre des décisions qui s'imposent.

L'ASSOCIATION DES JEUNES PROFESSIONNELS (AJEPO) TELLE QUE RELATÉE PAR SON
REPRÉSENTANT LÉgal.

1° STATUT JURIDIQUE

L'Association des Jeunes Professionnels (AJEPO), est une Association Sans But Lucratif. Elle est née samedi le 23/04/1977 à NYAMIRAMBO, Commune NYARUGENGE KIGALI. Elle a exactement à ce jour, 7 ans 1 mois et 12 jours d'existence.

Elle a été agréée par l'A.M. N° 292/07 du 31/07/1980 publiée dans le journal officiel N° 16 du 15 août de la même année.

L'AJEPO vise la création des Centres de formation professionnelle et technique et la promotion des coopératives par les jeunes formés dans ses Centres. Elle envisage, en outre, de dispenser un enseignement professionnel et technique, axé sur le programme de l'enseignement formel.

.../...

Ceci a été pensé dans le but de : Aider les jeunes qui n'ont pas pu accéder à l'enseignement secondaire ou ceux dont les études incomplètes ou tronquées ne peuvent pas conduire à métier déterminé pour s'insérer utilement dans la vie productive.

Créer ainsi un moyen de combattre le banditisme et le vagabondage en éduquant cette masse de jeunes rwandais à aimer le travail, à produire pour eux-mêmes et pour le pays.

Depuis 1977 jusqu'aujourd'hui, l'AJEPO a formé 202 professionnels comprenant des mécaniciens, des chauffeurs-mécaniciens, et des filles magasiniers pour pièces de rechange. Ils se répartissent comme suit par année de promotion: Onze en 1977, 15 en 1978, 40 en 1979, 24 en 1980, 51 en 1981, 47 en 1982 et 40 en 1983, 40 inscrits termineront bientôt leur formation cette année.

Année de promotion	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	TOTAL
Chauffeur-mécanicien	11	15	40	24	51	47	40	228
Brevets	11	14	35	24	41	45	33	202

L'Association des Jeunes Professionnels collabore étroitement avec le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle et en général avec les autres Ministères. Elle collabore aussi en quelque sorte avec les autorités préfectorales et communales et participe activement aux travaux communautaires de développement Uruganda.

2° PROGRAMME DE FORMATION

L'AJEPO vise dans son programme de formation professionnelle : la formation de bons mécaniciens au niveau d'ouvriers qualifiés, de bons électriciens pour l'entretien du réseau électrique du véhicule automobile, de magasiniers en gestion de magasins des pièces de rechange et des équipements, et facultativement, d'un bon chauffeur-mécanicien. Autour de cette formation professionnelle viennent s'ajouter des cours généraux pour compléter sa formation, tels que : les cours de Français, mathématiques, physique-chimie, dessin technique, mécanique appliquée, connaissance des matériaux et les cours pratiques de mécanique et d'électricité ainsi que le cours de formation de magasiniers qui se donnent sur place au sein des Etablissements.

- Durée de formation

La durée de formation pour tout le programme est de 3 ans.

Cette durée sera portée à 4 ans à partir de Septembre 1984. A la fin de la formation les élèves obtiennent le brevet d'aptitude professionnelle pour ceux qui ont réussi leur test devant la Commission de Jury.

.../...

Horaire des cours par semaine

a) Première mécanique

Heure	! Lundi	! Mercredi	! Vendredi	! Samedi	! Classe
7H30 - 8H45	! Dessin	! Technologie	! Maths	! Français	! A
8H45 - 9H45	! Dessin	! Technologie	! Maths	! Français	! A
9H45 - 11H	! Dessin	! Technologie	! Maths	! Français	! B
11H - 12H	! Dessin	! Technologie	! Maths	! Français	! B
14H - 15H30	! Physique	! Chimie	! Electricité	! -	! A
15H30 - 17H	! Physique	! Chimie	! Electricité	! -	! B

b) Deuxième mécanique

Heure	! Mardi	! Jeudi	! Samedi
7H30 - 9H45	! Français	! Electricité auto	! Electricité
9H45 - 12H00	! Technologie	! Technologie	! Mécanique appliquée
14H - 15H30	! Dessin industriel	! Mathématiques	! -
15H30 - 17H	! Chimie	! Connaissance des matériaux	! -

c) Troisième et méc.-Chauffeurs

3ème année			Méc.-Chauffeurs	
	! Lundi	! Mercredi	! Mardi	! Samedi
7H30 - 9H45	! Technologie	! Méc.appliquée	! code de la route	! Electric.
9H45 - 12H00	! Technologie	! Phys.-Chimie	! code de la route	! Electric.
14H - 15H30	! Dessin	! Electricité	! Technologie	! Code de la route
15H - 17H	! Français	! Electricité	! Technologie	! Code de la route

3° PERSONNEL ENSEIGNANT-CONDITIONS DE RECRUTEMENT

L'Association des jeunes Professionnels recrute des enseignants du niveau des humanités pour ceux qui dispensent les cours généraux et à partir du niveau A3 avec 1 ou 2 ans d'expériences pour les cours techniques.

.../...

Les détenteurs des diplômes techniques des niveaux A2 spécialisé et A1 orienté sont également retenus. Pour le moment, l'Association des Jeunes Professionnels compte

3 professeurs :

- 1 Professeur pour les cours d'Electricité et de Mécanique
- 1 Professeur pour les cours généraux et
- 1 Professeur pour les cours techniques.

Les Professeurs sont payés suivant les statuts de l'Etat, compte tenu de leur niveau de formation.

4° EFFECTIF

L'AJEPO compte pour les deux premières années: 80 élèves c'est-à-dire 40 élèves par classe, (~~40 élèves en 2~~) et 40 élèves en stage pratique dans des garages. En tout, l'effectif des élèves est de 120 élèves dont 40 stagiaires. La moyenne est de 40 élèves par classe.

5° MOYENS MATERIELS

L'AJEPO ne dispose pas d'infrastructures propres. Elle est logée dans des locaux appartenant à des particuliers qu'elle loue à des montants très élevés. A titre d'exemple, l'AJEPO a versé 360.000 FRW en 1983 à titre de loyers.

Pour le matériel didactique et technique, l'Ecole de l'AJEPO a mis à la disposition des élèves en formation Mécanique-Automobile et d'Electricité, des divers organes de mécanique et d'électricité que les professeurs utilisent pour les besoins de la formation.

6° MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES.

S'agissant des moyens financiers, l'Association des Jeunes Professionnels a débuté la formation des jeunes à un métier manuel en 1977 avec un capital de 100.000 FRW.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a mis à la disposition de l'AJEPO une caisse d'outillage comme don. Nous le remercions d'avoir mis à notre disposition un professeur d'électricité et de mécanique pendant deux ans.

La STAR FIAT nous a fait cadeau d'une coupe de pompe d'injection destinée à la formation des mécaniciens en Diesel. Et nous espérons que l'Etat nous encouragera par subvention dans nos réalisations.

Les jeunes en formation payent les frais de scolarité comme suit :

- 10.000 F représentant les frais d'inscription qui se payent une fois pour toute la durée de la formation
- 5.000 F payés trimestriellement par chaque élève. Par an chaque élève paie : pour la 1ère année 25.000 F
pour la 2ème 15.000 F et
pour la 3ème 15.000 F.

.../...

Quant aux autres ressources, l'association des Jeunes Professionnels perçoit les cotisations de membres, soit 15.000 F par trimestre. L'association des Jeunes Professionnels n'a pas encore obtenu de crédit de la part des Banques ou autres organismes financiers. Elle compte, pour ses activités à venir recourir à l'aide des organismes non gouvernementaux et privés.

Dépenses

Concernant les dépenses, l'AJEPO dépense pour le personnel enseignant et de bureau, pour les équipement matériel de bureau, matériel technique, pour le chantier de NYAMATA (c'est-à-dire achat matériel de construction, paiement du personnel de chantier...).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1983

DEPENSES	!	Montant	!	RECETTES	!	MONTANT
- Acquisition d'un véhicule	!	816.000	!	Frais d'inscri- ption, de minerval!	!	2.319.500
	!		!	82/83	!	
- Fournitures didactiques	!	167.636	!	Banques au 31/12/83	!	557.454
- Eau, Electricité	!	6.936	!	Intérêts reçus	!	7.383
- Transport consommé	!	24.000	!		!	
- Entretien véhicule	!	111.554	!		!	
- Loyers versés	!	360.000	!		!	
- Entretien du matériel	!	46.000	!		!	
- P.T.T.	!	18.480	!		!	
- Autres services consommés	!	66.263	!		!	
- Assurance	!	51.618	!		!	
- Frais de personnel	!	757.750	!		!	
- Impôts et Taxes	!	8.400	!		!	
- Intérêts versés	!	100	!		!	
- Amortissement du véhicule	!	204.000	!		!	
- Solde	!	<u>245.600</u>	!		!	
TOTAL	!	<u>2.884.337</u>	!		!	<u>2.884.337</u>

7° RECLASSEMENT DES LAUREATS.

Quant au reclassement des lauréats dans des structures appelées Groupements socio-économiques, ateliers collectifs ou individuels, les jeunes ayant acquis une formation professionnelle manuelle sont soit retenus comme mécaniciens-débutants par les garages où ils ont effectué leurs stage, d'autres sont engagés ailleurs comme ouvriers débutants et pour certains après 1 ou 2 années d'expérience, travaillent comme chauffeurs-mécaniciens pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui.

Les jeunes filles formées en magasins de pièces de rechange, la plupart d'entre elles sont retenues par les Etablissements où elles ont fait le stage. On trouve enfin ces jeunes gens et jeunes filles formés par l'AJEPO un peu partout dans les Etablissements ici à Kigali, à Butare, à Kibuye, Gisenyi, à Ruhengeri et à Rwamagana. A leur sortie, les lauréats sont recommandés par l'AJEPO pour leur insertion dans la vie active.

ANNEXE N° 1

DEVIS D'UNE ECOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

SISE A NYAMATA DANS LA PARCELLE N° 132

CONSTRUCTION D'UN ATELIER.

N° !	DESIGNATION	! UN.	! QUANTITE	! P.UNIT.	! PRIX TOTAL
<u>I. TRAVAUX DANS LE TERRAIN</u>					
1 !	Installation du chantier	! F	!	20.000!	20.000
2 !	Nivellement	! m2	! 100,04	! 306!	30.613
					50.613
<u>II. GROS OEUVRES</u>					
1 !	Fouille des fondations	! m3	! 64,026!	327!	20.937
2 !	Fondation en moëllons	! m3	! 64,026!	8.500!	544.221
3 !	Isolation en chappe de ciment	! m2	! 40,016!	400!	16.007
4 !	Maç.d'élev. en briques cuites	! m2	! 168,06	! 2.075!	348.725
5 !	Linteaux en béton armé	! m3	! 11,4	! 44.343!	505.510
6 !	Charpente métallique	! P.C	!	7 ! 101.000!	707.000
7 !	Toiture en tôles galvanisées	! m2	! 302,4	! 1.800!	544.320
8 !	S/pavement + Chappe lissée	! m2	! 184,84	! 1.200!	221.808
9 !	Plafond + gîtage	! m2	! 184,84	! 1.500!	277.260
					3.185.788
<u>III. HUISSERIES</u>					
1 !	Portes métalliques vitrées	! P.C.	!	3 ! 28.028!	84.084
2 !	Chassis métalliques vitrés	! P.C.	!	6 ! 41.461!	248.766
					332.850
<u>IV. INSTALLATION ELECTRIQUE</u>					
1 !	Raccordement	! F	!	- ! 100.000!	100.000
2 !	Points lumineux fluorescents	! P.C	!	25 ! 3.992!	99.800
3 !	Interrupteur simple	! P.C	!	5 ! 866!	4.330
4 !	Prise de courant simple	! P.C	!	3 ! 1.198!	3.594
5 !	Tableau divisionnaire	! P.C	!	1 ! 15.000!	15.000
6 !	Coffret de fusible	! P.C	!	1 ! 23.397!	23.397
					246.121

.../...

V. TRAVAUX DE FINISSAGE

1 ! Crépissage des murs	! m2 !	732,07	! 800 !	585.656
2 ! Peinture sur crépissage	! m2 !	732,07	! 380 !	278.187
3 ! Planche de rive	! mct !	62,16	! 500 !	<u>31.030</u>
				894.923
			TOTAL :	4.710.295 F soit :
				18.841.180 F pour 4
				ateliers

VI. AMENAGEMENT DE LA PARCELLE : $4.710.295 \times 1 : 100 = 47.102$

GRAND TOTAL : $18.841.180 + 47.102 = \underline{\underline{18.888.282 F}}$

Fait à Kigali, le 29/07/1963

NTARUGERA Emmanuel

(sé)

ANNEXE N° 2

DEVIS ESTIMATIF D'UNE ECOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE
SISE A NYAMATA DANS LA PARCELLE N° 312 I BLOC DE 2 CLASSES
ET BUREAUX

N°!	DESIGNATION	! UN. !	QUANTITE	! PRIX UNIT.!	PRIX TOTAL
<u>I. TRAVAUX DANS LE TERRAIN</u>					
1 !	Installation du chantier	! F !	-	! 20.000 !	20.000
2 !	Nivellement	! m3 !	144	! 306 !	<u>44.064</u>
					64.064
<u>II. GROS OEUVRES</u>					
1 !	Fouille des fondations	! m3 !	60,14	! 327 !	1.966
2 !	Fondation en moëllons	! m3 !	60,14	! 8.500 !	511.190
3 !	Isolation en chappe de ciment	! m2 !	37,6	! 400 !	15.040
4 !	Maç. d'élev. en briques cuites	! m2 !	261,413	! 2.075 !	542.432
5 !	Linteaux en béton armé	! m3 !	10,976	! 44.343 !	486.709
6 !	Charpente métallique	! P.C !	6	! 101.000 !	606.000
7 !	Toiture en tôles galva.	! m2 !	288	! 1.800 !	518.400
8 !	S/pavement + chappe lissée	! m2 !	268	! 1.200 !	321.600
9 !	Plafond + gitage	! m2 !	268	! 1.500 !	<u>402.000</u>
					3.432.037
<u>III. HUISSERIES</u>					
1 !	Chassis métalliques	! P.C !	14	! 41.461 !	580.454
2 !	Portes métalliques	! P.C !	2	! 28.056 !	
3 !	Portes intérieures en bois pleines	! P.C !	2	! 13.000 !	<u>26.000</u>
					662.510

.../...

IV. INSTALLATION ELECTRIQUE

1! Raccordement	! F !	- !	100,000!	100.000
2! Points lumineux fluorescents	! P.C !	41 !	3.992!	163.672
3! Interrupteur simple	! P.C !	4 !	866!	3.464
4! Prise de courant simple	! P.C !	2 !	1.198!	2.396
5! Tableau divisionnaire	! P.C !	1 !	15.000!	15.000
6! Coffret de fusible	! P.C !	1 !	23.397!	<u>23.397</u>
				307.929

V. TRAVAUX DE FINISSAGE

1! Crépissage de murs	! m2 !	635,15 !	800!	508.120
2! Peinture sur crépissage	! m2 !	635,15 !	380!	241.357
3! Peinture sur plafond	! m2 !	268 !	335!	89.780
4! Planche de rive	! mct !	97,7 !	500!	<u>48.850</u>
				888.107

TOTAL : 5.345.647 soit 10.691.294
pour 4 classe, bureaux y
compris.

VI. AMENAGEMENT de la parcelle : $5.345.647 \times 1 : 100 = 53.456$

GRAND TOTAL : $10.691.294 + 53.456 = \underline{10.744.750 \text{ F}}$

Fait à KIGALI, le 29/07/1983

NTARUGERA Emmanuel

(sé)

Remarques de la Commission

* L'AJEPO est reconnue officiellement comme une A.S.B.L. et reste plus ou moins soutenue par le MIJEUCOOP, le MINIFOP et le MINIPLAN. Les membres fondateurs de l'Association sont :

- Monsieur MUNYANSHONGORE Pierre Célestin, Représentant légal
- Monsieur SAFARI Stanley, Représentant légal suppléant
- Monsieur GAHAMANYI Célestin, Représentant légal suppléant

Le but de l'AJEPO

- a) La formation professionnelle et technique de jeunes
- b) Le perfectionnement et la spécialisation des connaissances professionnelles et techniques des agents spécialisés.
- c) Aider et stimuler, en collaboration avec les autorités compétentes, les agents spécialisés formés par l'AJEPO à se grouper dans des sociétés coopératives.

Pour traduire au concret son premier objectif, l'AJEPO a d'abord fonctionné dans les locaux du Club RAFIKI à NYAMIMBO. Peu à peu un conflit est né lorsque le Club RAFIKI a voulu intégrer le Centre de l'AJEPO dans ses activités. Il y a eu divorce et l'AJEPO s'est installée dans les locaux mis gratuitement à sa disposition à la Paroisse Sainte Famille.

La formation dispensée jusqu'alors était beaucoup plus pratique que théorique et de courte durée (6 à 9 mois). Les cours portaient sur la mécanique automobile d'électricité et la gestion des pièces de rechange. Peu à peu la durée est passée à un an et à 18 mois. La Paroisse Sainte Famille avait apprécié la formation dispensée aux jeunes et a voulu une étroite collaboration avec l'AJEPO surtout que les jeunes pouvaient utiliser son garage.

Monsieur MUNYANSHONGORE P.Célestin a préféré déménager pour s'installer dans les locaux actuels à MUHIMA où il paye cher (loyer actuellement de 40.000 FRW par mois contre 30.000 FRW en 1983) en étant plus indépendant. C'est ainsi qu'il a voulu grossir le nombre de jeunes sans disposer pour autant des locaux appropriés. Le programme et la durée de formation ont été sensiblement modifiés sans pour autant demander l'avis du Ministère de tutelle. A titre illustratif, il y a lieu de signaler l'instauration de la section de mécaniciens-chauffeurs sans disposer de matériel didactique adéquat pour les exercices pratiques surtout pour la conduite automobile. Les jeunes sont bourrés de théories et leur petite chance, c'est que les garages les acceptent pour effectuer un stage (mécanique + gestion des pièces de rechange) grâce à l'intervention du MINIFOP.

- De plus, certains cours généraux figurent au programme pour occuper les jeunes et leur faire croire qu'ils reçoivent une instruction utile. En effet, dans un Centre de formation professionnelle à quoi sert l'algèbre ?

Il faut en juger d'après les exercices suivants donnés aux jeunes en date du 8/6/1984 par le Professeur NDAGIJIMANA Balthazar.

$$1) \frac{x+3}{3} + \frac{x-2}{3} =$$

$$2) \frac{a+b}{b} + \frac{b-a}{b} =$$

$$3) \frac{a-b}{4} + \frac{b-a}{6} =$$

$$4) \frac{a}{x-a} + \frac{b}{x-b} =$$

- Monsieur MUNYANSHONGORE P.Célestin, Promoteur et Président de l'AJEPO exerce un pouvoir sans partage. Il décide tout et engage l'AJEPO sans l'avis des deux autres membres de l'Association.

C'est la raison pour laquelle les anomalies suivantes ont été commises :

a) Le document de l'AJEPO présenté à la commission et les compléments d'information fournis par Monsieur MUNYANSHONGORE n'avaient pas été approuvés par les membres fondateurs et c'est pourquoi ils comportent de graves manquements à savoir.

1) Il est dit que l'AJEPO, de 1977 à 1983, a formé 228 Chauffeurs-Mécaniciens et 202 brevets ont été délivrés alors qu'il n'y a pas de véhicule pour l'auto-école.

- 2) On comprend assez mal comment les magasiniers en gestion de pièces de rechange peuvent être confondus avec les Chauffeurs-Mécaniciens.
- 3) D'où vient que l'AJEPO n'a aucun bâtiment propre alors qu'elle a 7 ans d'existence et a toujours perçu le minerval et reçu des aides diverses ?
- 4) En regardant de près l'horaire de travail, on remarque que les jeunes ont l'équivalent d'une journée et demie par semaine et pour le reste du temps ils chôment.

Un comité de gestion ne peut pas, pour l'intérêt des jeunes, accepter une telle maladresse.

- 5) La gestion du Centre est très mal faite, raison pour laquelle de faux renseignements ont été donnés à la commission pour l'exercice 1983.

- Pourquoi exiger 10.000 FRW de frais d'inscription et fixer le minerval à 15.000 FRW par an alors que les jeunes n'apprennent pas à plein temps et que l'AJEPO n'achète aucun matériel pour eux?

- Pour compléter les données du bilan 1983, le Directeur a informé la Commission que chacun des membres fondateurs versait une cotisation trimestrielle de 45.000 FRW. Il n'a pas pu justifier pourquoi cet argent n'avait pas été comptabilisé et la Commission se demande à quoi cet argent est utilisé.

- Le tableau des dépenses comporte des imprécisions :

- Loyers versés : 360.000 FRW
- Eau, électricité : 6.936 FRW
- Entretien véhiculé 111.554 FRW
- AMORTISSEMENT DU VEHICULE : 204.000 FRW
- Entretien du matériel (lequel ?) : 46.000 FRW

- Il n'est pas compréhensible de dire que les frais du personnel s'élèvent à 757.750 FRW et ne pas montrer comment le personnel de l'AJEPO est payé mensuellement.

Le Directeur a répondu à la Commission que les listes de paie n'étaient pas présentables. L'on pourrait peut-être avoir une idée du salaire du personnel de l'AJEPO en se fiant aux déclarations verbales :

NOM ET PRENOM	! ETUDES FAITES	! FONCTION	! SALAIRE MENS.
1. MUNYANSHONGORE P. Célestin	! A1 mécanique auto- ! mobile	! Directeur et ! Professeur de	! 20.000 F
2. HITIIMANA Athanase	! Technicien A3 ! Soudure et plom- ! berie	! Dessin technique ! Français ! !	! 15.000 F
3. NDAGIJIMANA Balthazar	! Humanités Scien- ! tifiques	! - Maths, Chimie ! - Mécanique appli- ! quée	! 15.000 F
4. HUJAWIMANA Marie Chantal	! D5 BEP	! Secrét. Dactylo	! 12.000 F

6) La décision de créer à NYAMATA une école professionnelle, axée sur le programme d'enseignement formel a été prise par Monsieur MUNYANSHONGORE P.Célestin, seul. Il a obtenu le terrain et les constructions ont démarré.

Le projet est évalué à 19.029.588 FRW pour la construction des classes et des ateliers alors que l'AJEPO compte sur 919.911 FRW disponibles provenant d'ailleurs du minerval des jeunes et une aide de 180.000 FRW, envoyée par les jeunes de Rhénanie-Palatinat.

Etant donné que Monsieur MUNYANSHONGORE parle de l'implantation d'une école d'enseignement formel à NYAMATA pourquoi a-t-il écrit au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en date du 26 Avril 1984 pour demander son soutien?

Pour brouiller les cartes, il parle dans la précitée que son Association a *trépris* la construction d'un bloc de quatre classes avec bureaux, au Centre de NYAMATA.

Pourquoi n'a-t-il pas voulu s'adresser plutôt au MINEPRISEC et surtout pour quelle raison a-t-il voulu lancer les constructions à NYAMATA sans l'aval d'aucun Département ministériel et ce avant d'obtenir des bâtiments fonctionnels de l'AJEPO à KIGALI?

7) L'AJEPO est en voie de disparition et tend à devenir une entreprise commerciale.

- Lors de la visite de la Commission, les autres membres fondateurs n'avaient pas été prévenus et il en est de même à l'occasion de la remise des brevets aux lauréats de 1984.

- Monsieur SAFARI Stanley, Représentant Légal suppléant ayant appris qu'une Commission avait visité leur Association, est venu trouver le Président et le Rapporteur pour leur dire que l'AJEPO est devenue une affaire personnelle de Monsieur MUNYANSHONGORE. Il n'y a jamais eu d'Assemblée Générale, ni de réunion du Conseil d'Administration. La gestion de l'AJEPO est totalement inconnue des autres membres. Il a laissé entendre qu'on ne devrait plus le considérer comme membre étant donné qu'il n'a versé aucun ~~son~~ pour l'Association et n'avait rien à perdre. Il préfère laisser le Directeur de l'AJEPO continuer à chercher un moyen de subsistance sans le gêner.

La déclaration de Monsieur SAFARI Stanley prouve que les 45.000 FRW de *cotisa-*tion trimestrielle des membres fondateurs n'a jamais existé.

- L'AJEPO devient progressivement une entreprise commerciale :

10 élèves de la section mécanicien-chauffeurs de l'AJEPO sont venus au MIJEU-COOP pour exposer leurs doléances à propos de la malhonnêteté de MUNYANSHONGORE. Ils ont été entendus ont été conduits à l'AJEPO pour l'éclaircissement de la situation.

Les jeunes ont affirmé qu'ils étaient au nombre de 12 ayant versé chacun 20.000 FRW pour la formation de Chauffeurs allant de 6 à 9 mois. Ce délai ayant été dépassé sans savoir conduire, faute de véhicule pour l'apprentissage, il était normal de signaler ce manquement. Cette affaire étant compliquée, le Ministère de la Justice en a été saisi et elle se trouve aux instances judiciaires.

Recommandations :

- Dans l'état actuel des choses, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devrait se désengager vis-à-vis de l'AJEPO à cause de sa nouvelle orientation et surtout de sa mauvaise gestion. Ce n'est d'ailleurs sans raison que son soutien en personnel (un électricien et un mécanicien) lui a été déjà retiré pour l'année scolaire 1979 - 1980.
- Pour éviter de travailler dans le vague, une décision devrait être prise pour suspendre les activités de l'AJEPO en attendant que les choses soient tirées au clair.
- Au cas où il s'agirait de créer une école professionnelle, il devrait s'adresser au MINEPRISEC pour demander l'autorisation de continuer son œuvre.
- Si l'AJEPO peut se ressaisir et veut travailler dans le cadre de la politique du MIJEUCOOP, il faudra qu'elle prenne des engagements sérieux pour suivre les directives assignées à tous les Centres de Formation.

Etant donné que les deux autres membres de l'AJEPO ne sont plus des membres effectifs et que de ce fait cela suffit pour qu'elle perde le caractère d'une A.S.B.L. le Ministère de la Justice devrait procéder à sa dissolution.

*Le Centre ne répond pas aux objectifs qui lui sont assignés
à défaut et soutenu par le respect des devoirs suffisantes par un nombre des élèves et plus
De la pratique, les programmes ne sont pas superficiels
L'horaire n'est pas bien fait / 1 seule journée de cours est insuffisante
Le nombre des enseignants sont insuffisants*

*Le Centre vise le but lucratif (Ordonnance d'élèves, rotation, cycle de
jeun et de avoir le maximum de bénéfices
/ frais d'inscription - immatriculaire pas proportionnels
à la formation dispensée / Ecologie sans véhicule /
réclamations des entreprises.*

*Le projet d'ouverture d'autres Centres ailleurs qu'à Kigali sans
avoir réalisé le premier Centre, ont les montrés cette réalité
- L'ASBL de Kigali qui fait de personnalité civile ne peut plus répondre plus
à une association sans but lucratif. Les membres de l'ASBL en
sont plus attachés à la marche de cette entité.*

*En conclusion, le Ministère ne devrait pas cette ASBL
aussi longtemps que l'Association revienne à ses objectifs des
des programmes d'achete*

XVII Mercredi le 6 Juin 1984 à 8H00, visite du Centre
de Formation de REMERA.

1° Statut juridique

- Le Centre de Formation des jeunes ouvriers ruraux de REMERA (CEFOJOUR) Comme le CEFORMI, est l'oeuvre de l'Eglise Episcopale au RWANDA (E.E.R.).
- Le Pasteur André NYILIBANZI, Directeur et Inspecteur des Centres de l'E.E.R. au Rwanda a pu intéresser le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au fonctionnement de ce Centre.
- Le Ministère l'a soutenu en lui accordant un matériel technique.
- La collaboration avec les autorités communales de KANOMBE a été amorcée notamment dans le recrutement des jeunes.

2° Programme de formation

La formation comprend deux sections :

- Section maçonnerie
- Section menuiserie

Les Cours généraux portent sur :

- Français
- Calcul
- Education physique
- Gestion coopérative
- Religion.

N.B.: La formation agricole est commune aux deux sections

Durée de formation : 3 ans

Horaire de travail : Les cours vont de 8H à 12H et de 14H à 16H, de lundi à Vendredi pour les deux sections. L'accent est mis sur le côté pratique.

Lundi, mardi et jeudi, toute la matinée est consacrée à la pratique de la maçonnerie ou de la menuiserie.

Les 2 heures d'après-midi sont réservées aux cours généraux. La matinée de mercredi est consacrée aux travaux pratiques d'agriculture et 2 heures de l'après aux cours généraux. Il est à noter que les maçons ont une heure de pratique en menuiserie le vendredi et les menuisiers ont, quant à eux, 2H en maçonnerie.

La gestion coopérative comporte 2H pour les maçons et 3 heures pour les menuisiers.

Ce cours revêt un grand intérêt dans la constitution des groupements socio-économiques.

A la fin de la formation, le Centre délivre un Certificat reconnu par l'Eglise Episcopale au RWANDA.

3° Personnel enseignant

NOMS ET PRENOMS	NATIONALITE	FORMATION	COURS	SALAIRE
1. MURINDAHABI F.	RWANDAISE	F.ARTISANALE	Maçonnerie Calcul Religion	8.671- FRW
			Charpente T.AGRICOLES	
2. KAMANA Gad	RWANDAISE	F.ARTISANALE	Menuiserie Géometrie Gestion des Coopératives Religion	7.012 FRW
3. RENZAHO S.	RWANDAISE	F.ARTISANALE + CEFORMI	Menuiserie Maçonnerie TRAVAUX DIVERS Gestion des Coopératives	8.000 FRW
4. Mlle NANCY.	AMERICAINE	—	Activités Sportives	Salaires non connu

N.B. Le Pasteur André NYILIMANZI est payé par l'Eglise.

4° Effectifs 43 Jeunes en 1ère année
18 Jeunes en 2ème année
17 Jeunes en 3ème année
TOTAL 78 Jeunes

5° Moyens matériels provenant des aides extérieures

Les aides des organismes internationaux utilisées pour le fonctionnement du Centre pendant la période du 03/11/82 au 25/05/1984.

a) CHRISTIN AID : DU 18/05/1983 au 25/05/1984.

1. Matériel technique	54.320 FRW
2. Outillages	82.200 FRW
3. Déplacement Elèves vers MUTABA	6.960 FRW
4. Livres + Loyé Véhicule	18.285 FRW
5. Photos + Traduction des lettres	5.660 FRW
6. Réunions des Enseignants	7.100 FRW
7. Véhicule	777.896 FRW
8. Assurance - Véhicule 1983	12.568
9. Impôt + Patante 1983	14.250 FRW

10. Entretien du 20/08/1983 au 25/05/1984	29.667 FRW
11. Essence du 20/08/1983 au 25/05/1984	123.480 FRW
12. Bâche de véhicule	6.800 FRW
13. Plaque-véhicule	5.000 FRW
14. 2 Tapis-Véhicule	810 FRW
15. Assurance + Impôt-Véhicule Année 1984	31.489 FRW
16. Pièces, le complet du clignoteur gauche	9.231 FRW

TOTAL POUR L'ANNE 1983/84 : 1.175.716 FRW

TOTAL DES AIDES DU CHRISTIAN AID POUR LE CENTRE DE
REMERA DANS DES ANNES 1982/83 ET 1983/84 :

1982/83	=	363.252 FRW
1983/84	=	1.175.716
TOTAL	=	<u>1.538.973 FRW</u>

b) TEAR FUND POUR LES DEUX PREMIERES ANNEES.

1. Abonnement KM. + Livres	15.145 FRW
2. Photos + Traduction des lettres	15.215 FRW
3. Travaux	21.888 FRW
4. Jeux	19.150 FRW
5. Matériel de maçonnerie et de construction rurale	162.526 FRW
6. Matériel de menuiserie et de Peinture	70.280 FRW
7. Outillages	11.188 FRW

TOTAL POUR DEUX PREMIERES ANNEES = 315.392 FRW

6° a) Moyens financiers

- Capital initial ; non évalué
- Dans : - Organisme TEAR FUND : 847.037 FRW
- Organisme CHRISTIAN AID : 1.175.716 FRW
- Minerval : 5.000 FRW par jeune et par an
- Crédits disponibles : 350.000 FRW

b) DEPENSES DU 25.06.1983 AU 25.05.1984 non comprises les dépenses mentionnées au point 5°

1. Travaux + Salaires	85.415 FRW
2. Transport des matériaux	23.790 FRW
3. Aide de vivres aux élèves	29.270 FRW
4. Veilleur	7.800 FRW
5. Remboursement sur le SUIVI	81.705 FRW
6. Outillages	45.725 FRW
7. Salopettes des élèves et des Enseignants	30.100 FRW
8. Matériel de construction et de menuiserie	<u>393.510 FRW</u>

TOTAL ; 697.315 FRW

7° a) LE SUIVI : Le Centre soutient les groupements des jeunes en leur accordant un crédit pour l'achat du matériel.

DATE	AIDE	BENEFICIAIRES
01.02.1983	! 1 Rabot métallique	! KAYITARE Gaëtan /Secteur GIKONDO Commune NYURUGENGE
14.02.1983	! 1 Rabot N° 4 ! 1 Serre-joint ! 1 Presse à main ! 1 Mètre ! 1 Bouvet métallique ! 1 Guillaume	! Commune Shyorongi ! NKUNDABAGENZI EZ/ Secteur GITANDA
14.02.1983	! 3 Triplex ! 1 Triplex rouge	! KAYITARE Gaëtan/ Secteur Gikondo Commune NYURUGENGE
24.03. 1983	! 1 Marteau de menuisier ! 1 Scies St Joseph ! 1 Scien à dos ! 1 Equerre du Menuisier ! 1 Mètre ! 1 Ténaille ! 1 Tourne-vis ! 1 Ciseau ! 1 Lime triangulaire ! 1 Bouvet métallique ! 1 Lime plate ! 1 Vilebrequin ! 1 Scie à guichet	! MPUNGIREHE B. /Secteur Gikomero Commune Gikomero
24.03. 1983	! 2 Rabots métalliques ! 2 Scies moyennes ! 1 Grande Scie ! 2 Marteaux ! 2 Tourne-vis ! 1 Vilebrequin ! 1 Ciseau ! 1 Mèche ! 3 Equerres ! 1 Ténaille ! 1 Scie à dos	! AKINGENEYE / Secteur Munanira Commune GATONDE Préfecture RUHENGERI
30.03.1983	! 1 Serre-joint	! MPUNGIREHE/ Secteur Gikomero Commune Gikomero

b) RECLASSEMENT DES LAUREATS.

NOMS ET PRENOMS DES ELEVES!	EMPLOYEURS	METIER
01. SAHUNDWA Léodomir	! Un toit à toit	! Maçon-Charpentier
02. KAYITARE Samuel	! C.N.D.	! Chauffeur
03. G.TETE	! Un particulier	! Chauffeur
04. NYILIMIHIGO Charles	! CEFORNI	! Soudeur
05. BIZIMUNGU Etienne	! Collège G.HINI	! Etudiant
06. RUTEMBESA Aloys	! CERAI KIZIGURO	! Enseignant
07. NTAGANIRA Innocent	! Gendarmerie	! Gendarme
08. MUGEMAYIRE David	! MINITHAPE	! Maçon
09. MUNYAKIGERI Anaclet	! Gendarmerie	! Gendarme
10. SEVARA Emmanuel	! OVAPAM	! Maçon-Charpentier
11. MUGABO Protais	! CERAI KIBUNGO	! Enseignant
12. MUNYANEZA Augustin	! ENGECO	! Maçon
13. NIYIKORA Martin	! EMUJECO	! Comptable
14. NTAGANZWA Désiré	! EMUJECO	! Maçon
15. RUBANGURA Joseph	! ATELIER INYAKIGANA	! Menuisier
16. RUDAHUSA S.	! CERAI MUKURANGE	! Enseignant
17. RWAGASANA Elie	! MIN. GRI-RUSUMO	! MINAGRI
18. TWAGIRAYEZU	! E.E.R. D/K.	! Catechiste
19. NIYIGABA Pierre	! Gendarmerie	! Gendarme
20. KANAMUGIRE B.	! BRALIRWA-GISENYI	! Menuisier
21. SEMAKABANYA Pierre	! Commune KENZENZE	! Moniteur Agricole
22. NDAHIRO Jean	! BUREAU PEDAGOGIQUE	! Maçon
23. MUHIGIRWA Jean	! E.E.R. MARANYUNDO	! Enseignant
24. MPOREBU CYE Faustin	! IEMREPRISIE-GASANA	! Maçon
25. RUTAGENGWA E.	! B.C.E.	! Agent
26. NSENGIYURWA	! B.M.	! Maçon
27. RWAMBARI Alphonse	! B.M.	! Maçon
28. HARELIMANA Jean	! B.M.	! Menuisier
29. KAGAMBAGE Alexandre	! MIRONKO	! Menuisier
30. NEMEYE Jean	! ECONOMAT-BUTARE	! Menuisier
31. MURENZI Damien	! GENDARMERIE	! Gendarme-Ruhengeri
32. RUTAGARAMA Jean	! B.M.	! Maçon
33. NSANZABAGANWA Filemon	! ELECTROGAZ	! Soudeur
34. América Gilbert	! CAMP JEUNESSE	! Menuisier Enseignant
35. NKOTANYI Pierre	! PARTICULIER	! Chauffeur
36. RUZIBIZA François	! B.M.	! Maçon
37. TWIZERE J.M.V.	! B.M.	! Maçon
38. MAHIRANE E.	! CEFORNI	! Etudiant
39. HARELIMANA Emmanuel	! B.M.	! Maçon-Charpentier

.../...

DATE	AIDE	BENEFICIAIRE
18.10.1983	! 1 Carnet de 50 Factures	! RURENGERO
	! 1 Cahier des comptes	! KARIMUNDA
	! 1 Latte	! HEBYALIMANA
	! 25.000 FRW pour acheter	! SENZOZI
	! les Outils	! MUGABO
	!	! AKOBAMPORANYE/Atelier de menuiserie
	!	! MUKAMIRA - RURENGERI
09.12.1983	! 1 Rabot métallique n°5	!
	! 1 Mètre	!
	! 1 Equerre du menuisier	!
	! 1 Scie St Joseph	!
	! 1 Ténaille	!
	! 1 Marteau du menuisier	! UWIMANA E./Paroisse GAKENKO
	!	! Commune NYURUTOVU
	!	! Préfecture RURENGERI
	! 2 Cahiers de comptes	! KAYINAMURA J.
	! 1 Brochure Coopérative	! SENTAMA E.
	! 10 Fiches des travaux	!
	! 1 Modèle de commande	! GAKWAYA F. /Commune KAYONZA
	! 20.000 FRW avec quelques	! Préfecture KIBUNGO
	! Outils de la menuiserie	!
	! 2 Cahiers des comptes	!
	! 1 Brochure Coopérative	!
	! 10 Fiches des travaux	!
	! 1 Modèle de commande	!
	! 21.665 FRW pour acheter	!
	! les outils de menuiserie	! MUGENZI André / Commune MUHURI
	!	! Secteur KAMPFU
	!	! Préfecture BYURBA
01.03.1983	! 2 Cahiers de Comptes	!
	! 1 Brochure Coopérative	!
	! 10 Fiches des travaux	!
	! 1 Modèle de commande	!
	! 1 Farde à papiers	! HAKUZAYEZU E./Commune MWENDO
	! 15.910 FRW pour acheter	! Préfecture KIBUYE
	! les outils	! Secteur KIGOMA.

.../...

40. KABASIRA Augustin	! OXIETRA BETON	! Maçon-
41. MUNYANEZA A.	! CEFOJOUR	! Stagiaire
42. RUTAYISIRE Benoit	! LA RWANDAISE	! Maçon-Charpentier
43. MUNYENANGO Jérôme	! EMUJECO	! Menuisier
44. MUGARURA Joseph	! MINIPRISEC	! Chauffeur
45. KAMANA Gad	! CENTRE ARTISANALE	! Enseignant
46. HAKIZIMPURA Fidèle	! E. USENGIUNA	! Maçon
47. KAYIMARE Gaëtan	! GIKONDO	! Menuisier privé
48. MUGENZYI Elisée	! CERAI MURURU	! Enseignant
49. GISAGARA	! CERAI	! Enseignant
50. GATEBA Gervais	! EMUJECO	! Menuisier.

Avis de la Commission

- Le Centre de Formation de REMERA fonctionne sur le modèle de CEFORMI. Toutefois, il a un cachet particulier dans l'organisation du suivi et du reclassement des lauréats. Son expérience pourrait profiter à d'autres centres.
- Le Centre de Formation de REMERA mérite autant que possible l'appui du Ministère ayant la formation des jeunes dans ses attributions.

XVIII. Mercredi le 6 juin 1984 à 14H00', visite de l'Ecole des Arts et Métiers (ECAM).

1° Statut juridique : Néant.

Monsieur MWUMVANEZA Jean de Dieu, a pris l'initiative de fonder tout d'abord un centre dactylographie au moyen d'un petit financement qu'il avait obtenu d'un bienfaiteur. Il a eu ensuite l'idée de créer une école en collaboration avec Messieurs MUTABAZI David et KARAKIRE Thomas. Tous les trois ont jugé plus judicieux de créer une Association appelée "Association des Parents pour l'Education et la Formation Technique (A.P.E.F.T.). Ils ont élaboré des statuts qui ont été transmis au Ministère de la Justice. Celui-ci leur a demandé de compléter leur dossier en fournissant des éléments requis pour toute agrégation d'un A.S.B.L.

- Collaboration avec les autorités communales : néant

Toutefois, lors de la visite de la Commission, le Directeur de l'Ecole, Monsieur MWUMVANEZA Jean de Dieu, avait convié l'autorité Communale à la réunion de travail. Il n'y a donc aucun obstacle pour renforcer les rapports amorcés.

2° Programme de formation

- L'Ecole donne une formation préparatoire d'un an pour la section "Secrétariat".

- La section secrétariat est conçue pour 6 ans.

- Les cours retenus actuellement sont : Maths, Français, Géographie, Histoire, Anglais, Kinyarwanda, Swahili, Sciences, Commerce, Musique, Dessin, Religion, Education physique, civisme et Secrétariat.

- L'horaire des cours : 8H25' à 10H05'

10H20' à 12H10'

13H30' à 16H00'

de lundi à samedi. Chaque cours dure 50'.

- Pas de modèle de diplôme propre à l'Ecole car elle devra se conformer au programme d'enseignement secondaire.

Disciplines envisagées pour 1985

Couture : 4 ans

Menuiserie et maçonnerie : 4 ans

Electricité: 4 ans

3° Personnel

Nom et Prénom	Etudes Faites	Fonction	Salaire mensuel
1. MWUMVANEZA J. de Dieu	3ans d'électricité ! 3ans de théologie à ! ! l'Eglise méthodiste !	! Directeur	! 16.000 FRW
2. NZARAMBA Samuel	! ESM 2	! Professeur de français ! Kinyarwanda, Swahili ! ! et Civisme.	! 400 FRW/H
3. SINDAKIRA Vincent	! D7	! Professeur de commerce ! Sciences, Maths et ! ! Secrétariat	! 400 FRW/H

4. TWAGIRAMUNGU Alexis	D5	Professeur d'histoire,	11.000 FRW
	(Ecole d'Arts de	Géographie, dessin,	
	NYUNDO).	religion et éducation	
		physique.	
5. UWIMANA Goretti	IES 4 en Uganda +	Professeur d'anglais	9.000 FRW
	Secrétariat		
6. GISAGARA Gratien	?	Professeur de Civisme,	
		Musique, histoire,	?
		géographie	
7. MUKAKAMANZI Daphrose	Section Familiale	Cours de Dactylographie	7.000 FRW

4° Effectifs :

Nombre d'élèves : 59

- Année préparatoire : 47 dont 16 garçons et 31 filles.
- Cours de dactylo : 12 élèves.

5° Moyens matériels

- L'Ecole est abritée dans une maison d'habitation, louée à raison de 8.000FRW/ par mois.
- Il existe une salle de classe et un bureau, utilisé aussi pour le cours de dactylographie (3élèves par heure).

N.B. : - Il est à noter que la salle de classe ne répond à aucune condition pédagogique (entassement des élèves, faible éclairage et insuffisance d'aération).
- Comme matériel, il existe quelques manuels scolaires, bancs, tables, un tableau noir et 4 machines à écrire.

6° Moyens financiers

Capital initial : 500.000 FRW

Les informations fournies relatives aux cotisations des membres ne sont pas fiables. Il a été dit qu'un membre fondateur peut verser une somme de son choix: 50.000 FRW; 100.000 FRW ou 200.000 FRW.

Pour les membres adhérents, il leur a demandé une cotisation allant de 5 à 20.000 FRW. En un mot, la gestion de l'Ecole n'a rien de sérieux. Rien ne régleme les cotisations, le minerval, les salaires et toutes les dépenses à effectuer. Comment par exemple, le Directeur peut-il affirmer qu'il a été payé une fois faute de budget ?

Une petite analyse des dépenses a prouvé que les déplacements mensuels du Directeur coûtent plus cher que son salaire.

Le fait d'affirmer qu'il y a 135.000 FRW sur le compte bancaire de l'Ecole ne devrait être retenu qu'avec des réserves.

AVIS DE LA COMMISSION

A revoir à l'ECAM

- La commission regrette que le Directeur de l'ECAM soit venu au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour chercher les appuis auprès de certains agents au cas où son projet rencontrerait un avis défavorable de la commission.
- Lors de la visite de la commission, les membres fondateurs de l'APEFT étaient là. Malheureusement elle a constaté leur manque de préparation pour répondre aux questions de fonctionnement de l'Ecole. La concertation des membres avait été organisée subitement avant la visite alors que le document de travail était parvenu à l'Ecole un mois à l'avance.
- L'instauration d'une année préparatoire est une manoeuvre frauduleuse pour faire croire aux jeunes avides d'apprendre, que la formation dispensée à l'ECAM a de l'avenir. C'est une escroquerie à combattre par tous les moyens.
- L'infrastructure est à améliorer, car elle a peu de choses pour un école

RECOMMANDATION

La Commission recommande à l'autorité compétente d'interdire à temps la poursuite des activités de cette prétendue Ecole.

- A fournir des renseignements quant aux structures

XIX. Mardi le 12 juin 1984 à 8H00, visite du Centre de Formation de la
Jeunesse de GACULIRO

1° Statut juridique

a) Le Centre de Gaculiro est une réalisation du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif depuis 1972. Sa gestion est supervisée directement par le Ministère qui le suit de très près afin qu'il soit un modèle des autres centres de Formation dans la mise en application des objectifs assignés à tous les Centres: "Formation-Production-Suivi des jeunes.

- Pour mener à bonne fin cette politique, un expert en Planification et Développement, a été attaché à ce Centre. Sa présence et son savoir-faire font que le Centre de GACULIRO améliore progressivement son image de marque et s'achemine dans la voie de son autofinancement.
- Pour la Commission, le but de la visite ne consistait pas à recommander ou à rejeter le soutien du Ministère au Centre de Formation de la Jeunesse de GACULIRO car il lui est déjà acquis mais de voir si son expérience pouvait servir de stimulant à d'autres centres.

Avant de dégager les conclusions qui s'imposent, il est nécessaire de faire la présentation du Centre de GACULIRO selon les indications fournies par la direction.

b) Collaboration avec les autorités locales : Elle existe principalement dans le recrutement des jeunes non scolarisés et descolarisés. Les démarches ont été entreprises pour que les autorités communales s'occupent du reclassement des jeunes après leur formation.

Les autorités locales participent aux réunions trimestrielles recommandées à tous les Centres de Formation par le Ministère. Les Instructeurs, les parents et les Chefs d'Entreprise participent à ces réunions où l'on étudie comment résoudre le problème d'emploi des jeunes.

2° Programme de formation

Le Centre applique le programme de formation tracé par le Ministère. Tous les jeunes sont tenus de pratiquer l'agriculture. Le cours d'élevage est envisagé.

Cours techniques

- Maçonnerie
- Menuiserie
- Couture
- Broderie
- Vannerie
- Hygiène et puériculture

Cours généraux

- Gestion et comptabilité
- Civisme
- Education physique et sportive
- Etude du milieu

Durée : 2 ans.

A la fin de la formation, comme dans tous les Centres du Ministère, le Centre de GACULIRO donne aux lauréats une attestation de fréquentation. Cette mesure a été prise pour éviter de favoriser l'exode rural.

3° Personnel enseignant

- Dr Adly HASSANEIN : Directeur du Centre
- NDUJUMWE Michel : Directeur Adjoint, Instructeur-menuisier
- GAKUBA Benoît : Instructeur maçon et Responsable de 1ère année maçonnerie + les Stagiaires.
- BAHANUZI Akili-Mali: Instructeur agricole
- RUHABANA Casimir : Instructeur maçon
- MWANAFUNZI Gaëtan : Instructeur menuisier et Responsable de 1ère menuiserie
- KABENGA Fabien : Instructeur menuisier et Responsable des Stagiaires
- MUJAWIIANA Peruth : Instructrice des Jeunes filles et Responsable de 1ère année + les Stagiaires.
- MUKANTAGWABIRA M. Grâce : Instructrice des jeunes filles
- MUKAREMERA Emma-Marie : Instructrice des jeunes filles
- KABEHO Laetitia : Dactylographe.

La Commission a constaté que l'instructeur désigné pour rentabiliser la raboteuse est utilisé à d'autres fins. Il remplit les fonctions de Directeur adjoint.

La situation devrait être normalisée.

4° Effectif : Nombre d'élèves 380 dont 93 stagiaires devant apprendre comment constituer des groupements socio-économiques. Ces stagiaires sont répartis comme suit :

- groupement de menuisiers : 28 garçons
- groupement de maçons : 30 garçons
- groupements de couturières : 35 filles.

5° Moyens matériels

Le Centre de GACULIRO dispose des bâtiments neufs pour toutes les sections. Tout l'équipement nécessaire est fourni par le Ministère.

Le Centre dispose d'une raboteuse pour la menuiserie qui pourra favoriser grandement son autofinancement.

A titre illustratif voici le matériel accordé dernièrement par le Ministère.

a) AGRICULTURE

NOMS		QUANTITE
Arrosoirs	1	2
Tridents	1	63
Brouettes	1	5
Focilles	1	15
Houes	1	103

b) COUTURE

Paires de draps de repassage		2
Rouleaux de popeline en couleur		20
Dés moyens		64
Bobines de fil à tricoter		60
Rouleaux de tissu jinja		13
Boîtes à cannettes		10
Paires de ciseaux de coupe		6
Crochets		120
Paquets de boutons		10
Fers à repasser		12
Machines à coudre		14
Paquets de perles		30
Ciseaux de tailleur		20
Paires d'aiguilles à tricoter		50
Pelotes de fil à tricoter		150
Mètres rubans		20
Bobines de fils à broder		20
Paquets d'aiguilles à broder		10
Paquets de papiers carbone		4
Tissus fuji		8
Bobines de fils à perler		5
Crochets à crocheter		50
Paquets d'aiguilles pour machine à coudre		20
Paires de ciseaux (petites)		60
Paquets de perles (grandes)		30
Rouleaux de papiers de coupe		3
Pièces plaques de papiers transparent		2
Paires de ciseaux grandes		20
Boules de fils à broder		40
Bobines de fils à coudre		60

c) CUISINE

Fouets		2
Poêlles		1
Passoires à soupe		5
Bassins en plastic		8
Seaux galvanisés		5
Soupières		10
Assiettes en plastic		50

d) MENUISERIE

Sciés à tronçonner		10
Tourne-vis		20
Ciseaux		18
Bédanes		50

Limes triangulaires	!	30
Limes demi-rondes	!	10
Lames de scies à métaux	!	60
Tenailles	!	10
Queu de rap	!	10
Pot de mastic	!	1
Tôles	!	50
Faïtières	!	15
Carton de clous pour tôles	!	1
Planches	!	305
Madriers	!	190
Petits rabots	!	20
Vilebrequins	!	5

e) MACONNERIE

Rouleaux de fil barbelé	!	5
Equerres de maçonnerie	!	10
Sacs de ciment	!	210
Niveaux d'eau	!	10

f) VIVRES

Sacs de riz	!	11
Sacs de haricots	!	10
Sac de sucre	!	1
Fût d'huile	!	1

6° Moyens financiers

- Le financement est assuré entièrement par le Ministère.
Néanmoins, le Centre réalise quelques recettes provenant du Minerval, des activités de production telles que : le café du Centre, la menuiserie, la couture. Les recettes sont estimées à 322.000 FRW dont 55.000 FRW de minerval. Cet argent est placé en Banque.
- Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, en accord avec les parents d'élèves a décidé que les jeunes payeront un minerval de 2.000 FRW par an. Cette somme pourra servir notamment à l'achat de matériel à accorder aux groupements socio-économique qui vont se constituer après la formation.
- Le Centre estime que fin 1985, il pourra présenter un bilan largement positif et démontrera sa capacité de s'acheminer vers son autosuffisance.

7° Perspectives de reclassement des lauréats

Le Centre de GACULIRO a tenté une expérience très intéressante dans le reclassement des lauréats. Les jeunes retenus étaient des volontaires et soucieux de constituer des groupements socio-économiques dans leurs spécialités respectives. Après 6 mois de stage pratique, ils doivent retourner dans leurs Communes pour former des groupements. Le Ministère leur accordera un matériel technique de démarrage et les suivra de plus près. Les Bourgmestres ont été préparés à les accueillir et à les soutenir. Si cette expérience donne des fruits escomptés, elle pourra être renouvelée.

RECOMMANDATION

- La Commission estime que l'expérience de l'expert actuellement Directeur du Centre de GACULIRO devrait plutôt profiter à tous les Centres de Formation des Jeunes.
- Le personnel renvoyé devrait être remplacé pour faciliter l'encadrement des jeunes (en nombre trop important).
- L'expérience en cours au Centre de GACULIRO mérite d'être soutenue et suivie de très près afin de la vulgariser dans tous les Centres de Formation.
- Le matériel technique promis aux groupements devrait leur être octroyé.

XX. Mardi le 12 juin 1984 à 14H00', visite de l'atelier PAPHYRUS

C'est Monsieur HABIMANA Clément, Directeur de l'Atelier PAPHYRUS, a présenté son atelier.

1° Statut juridique : L'Atelier PAPHYRUS est une entreprise commerciale (S.P.R.L cfr) journal officiel n°14 du 15 juillet 1978).

2° Objectif : a) Travaux de dactylographie pour les tiers
b) Cours de dactylo pour les Fonctionnaires et les jeunes gens.

3° Durée de formation 7 mois

4° Horaire de travail : De lundi à vendredi à raison d'1H par jour et par groupe de 7 personnes

5° Fin de formation : Une attestation de fréquentation tenant lieu de certificat est accordée aux lauréats.

6° Effectifs : Inscrits : 720

Moyenne par mois : 60

Moyenne par professeur : 20

N.B. : L'atelier PAPHYRUS connaît de nombreux abandons suite aux difficultés de logement qu'ont les stagiaires.

7° Moyens matériels et financiers

- Location d'une salle de dactylo
- Equipement : mobilier + machines à écrire
- Capital initial : 115.000 FRW
- Minerval : 500 FRW pour les frais d'inscription
- 1000 FRW pour les frais de cours par mois
- Bilan 1982 : chiffre d'affaire : 715,857 FRW.

8°) Cors enseignant

Professeur	Niveau d'études	Commentaire
1. Mr HABIMANA Clément	!- Tronc commun !- Certificat en Secrétariat et en dactylo	! - 10 ans d'expérience dans les divers services à KIGALI. ! - Travail à temps plein.
2. Mlle TWAGIRAMARIYA Christiane	!- Section familiale !- Certificat de dactylo	! Surveillance de cours à temps partiel
3. Mlle NYIRADENDE Immaculée	!- Section familiale !- Certificat de dactylo	! Surveillance de cours à temps partiel.

AVIS DE LA COMMISSION

L'atelier PAPHYRUS est à même de donner une formation sérieuse en dactylo. Toutefois, le cours de français reste indispensable aux stagiaires.

RECOMMANDATIONS

- L'atelier PAPHYRUS devrait se mettre en rapport avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle afin que les besoins en formation de dactylographes soient planifiés.
- Cet atelier devrait être contraint à déménager ou à fermer ses portes étant donné qu'il est placé à côté des logements de femmes libres. Cette situation risque de favoriser la corruption de la jeunesse rwandaise.

chapper
de site

II. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

1° Classement des Centres visités

Les Centres visités peuvent être classés en trois catégories.

1) Première catégorie : Les Centres reconnus

a) Les Centres ayant le statut d'une ASBL :

1. Le Centre de Formation Micro - Industriel de GIKONDO (CEFORMI).
2. Le Centre de Formation des jeunes ouvriers ruraux (CEFOJOUR)
3. Le Centre de Formation de la Jeunesse de GATENGA.
4. Le Centre de l'Association Technique Féminine de KIYOVU
5. Le Centre de Formation des métiers de NYAMIRAMBO
6. Le Centre Scout de NYAMIRAMBO
7. Le Centre Xaveri de NYAMIRAMBO
8. Le Centre de Formation de l'Association des jeunes professionnels de MUHIMA (AJEPO)
9. Le Centre de Formation de la Jeunesse de GACULIRO.

b) Les Centres ayant le statut à caractère commercial

1. La SOGEMECA
2. L'atelier POPYRUS

2) Deuxième catégorie : Les Centres non reconnus.

a) Les Centres de Formation qui pourraient être autorisés à fonctionner provisoirement en attendant de remplir les conditions exigées.

1. Le Centre de spécialisation Technique de GIKONDO (C.S.T)
2. L'Atelier de couture pour les jeunes apprentis de GIKONDO (ACOJAT).

b) Les Centres de Formation qui devraient être fermés sans délai et dont la réouverture serait autorisée si les conditions exigées sont remplies. Leurs activités ont un aspect spéculatif.

1. Le Centre pratique polytechnique de GIKONDO (C.P.P).
2. Le Centre pratique des métiers de GAKINJIRO (C.P.M).
3. L'Ecole des Arts et Métiers de KABUGA (ECAM).
4. La Commission estime nécessaire d'ajouter sur cette liste, le Centre de l'Ajepo de MUHIMA. Elle trouve que l'AJEPO a dévié de ses objectifs et sa gestion paraît ne pas être saine.

3) Troisième catégorie : Les Ecoles autorisées, par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, à fonctionner provisoirement en attendant de remplir les conditions exigées. La Commission a déjà donné ses avis et recommandations sur chacune des Ecoles ci-après: 1. Le Centre Technique Automobile et Industriel de RUGUNGA. B.P 760 KIGALI (CETAI)

1. L'Ecole de l'Association des parents pour la promotion de l'Education à GIKONDO (A.PA.PE) BP 514 KIGALI
2. L'Ecole de l'Association des jeunes pour la scolarisation à MUHINA (AJESCO) BP 1243 KIGALI.
3. L'Ecole de l'Association pour l'Enseignement Technique (AET) BP 442 KIGALI.

2° Tutelle des Centres visités

- a) Les Centres de Formation professionnelle portant sur les métiers tels que : maçonnerie, menuiserie, soudure, mécanique, plomberie, forge, couture, broderie et vannerie dont la durée ne dépasse pas trois ans, devraient dépendre du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- b) Les Centres de Formation créés pour répondre aux besoins des entreprises en Secrétariat, dactylographie, comptabilité et dédouanement dont la durée se situe entre 6 et 18 mois, devraient s'orienter au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle. Ce Département est compétent pour planifier les besoins en formation
- c) Les Centres de Formation ayant un programme d'enseignement formel devraient se conformer aux directives du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

3° Tout Centre de Formation reconnu doit s'acquitter de ses obligations envers l'Administration en particulier, la convocation des réunions trimestrielles regroupant le promoteur, le personnel du Centre, les parents, les autorités locales (Bourgmestre, S/Préfet et Préfet) et le Ministre ou son représentant ; l'envoi des rapports trimestriels et annuels: l'acceptation du contrôle pédagogique et de gestion ; l'organisation du suivi des jeunes après leur formation.

III. DEUXIEME CHAPITRE : RECOMMANDATIONS GENERALES

La Commission, après avoir tiré des conclusions et des recommandations propres à chaque Centre et des conclusions générales, estime qu'il s'avère important de dégager des recommandations générales susceptibles de guider l'Administration et les promoteurs en matière d'ouverture et d'agrément d'un Centre de Formation, d'une Ecole ou d'une Association sans but lucratif.

Les recommandations sont formulées en prenant en considération les critères d'appréciation des Centres visités.

1° Statut juridique

Considérant que les Centres de Formation, les Ecoles et les Associations sans but lucratif naissent partout dans le pays comme des champignons surtout à KIGALI et souvent dans le souci du lucre;

Considérant le manque de moralité de certains promoteurs;

Tenant compte du souci des autorités du pays et des parents de confier la jeunesse rwandaise à des personnes compétentes et intègres, la Commission recommande que :

- les promoteurs, les directeurs, les représentants légaux et les membres du conseil de gestion soient des gens crédibles et intellectuellement compétents.
- la personnalité civile soit accordée aux Associations couvertes par les autorités locales (Bourgmestre et Préfet).
- Il n'y ait aucune ouverture d'un Centre ou d'une Ecole sans l'autorisation préalable du Ministère du tutelle.
- La personnalité civile soit retirée à toute Association sans but lucratif ayant dévié de ses objectifs (recherche du profit aux dépens de la formation et escroquerie)

2° Programme de Formation

- Considérant la nécessité d'harmoniser tous les programmes de formation ou d'enseignement dans le pays et à tous les niveaux;
- Considérant qu'il n'est plus temps de laisser les promoteurs organiser leurs Centres ou Ecoles à leur guise;
- Vu l'impérieuse nécessité de doter le pays de techniciens qualifiés, la Commission recommande que :
 - tous les Départements intéressés puissent se concerter et arrêter une politique commune en matière de formation de la jeunesse et de cadres nationaux.
 - tous les programmes d'enseignement privé soient soumis aux instances compétentes pour approbation avant leur exécution et fassent l'objet de contrôle pédagogique régulier.
 - le système de double vacation soit supprimé dans les Centres de Formation ou Ecoles secondaires privées.

3° Personnel enseignant

- Considérant le souci des autorités du pays, des promoteurs et des parents de doter les Centres ou Ecoles de personnel qualifié, la Commission recommande que :
 - les conditions de recrutement du personnel enseignant et administratif soient clairement définies et suivies partout en particulier, le niveau d'études exigé, les pièces à présenter (extrait du casier judiciaire, diplômes ou certificats homologués, attestations médicales et communales) et établissement du contrat de travail.....
 - en matière d'assurance, tout le personnel des Centres ou Ecoles soit affilié à la Caisse Sociale du Rwanda et que tous les jeunes soient assurés.

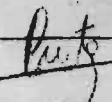
4° Effectif, moyens matériels et financiers

- Considérant que certains promoteurs des Centres ou Ecoles se contentent de gonfler les effectifs dans le souci du profit et au détriment de la formation;
- Considérant que les frais d'inscription et le minerval sont déterminés sans aucun critère :
- Considérant qu'une formation ne peut être assurée que dans de bonnes conditions pédagogiques, la Commission recommande que :
 - l'autorisation d'ouvrir un Centre ou une Ecole soit accordée aux promoteurs ou associations disposant au préalable des fonds de fonctionnement et des infrastructures nécessaires (locaux scolaires, sanitaires, matériel didactique et technique de démarrage).
 - les frais d'inscription et le minerval soient réglementés et utilisés à la formation.

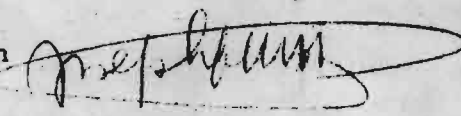
5° Perspectives de reclassement des lauréats

- Considérant que toute formation doit avoir des finalités propres;
- Considérant la nécessité d'adapter la formation aux besoins du milieu et de favoriser la création des emplois ou la constitution des groupements socio-économiques, la Commission recommande que :
 - les promoteurs ou associations s'engagent lors de l'agrément de leurs Centres ou Ecoles, à assurer autant que possible le suivi des lauréats;
 - le soutien matériel des Pouvoirs Publics aux groupements socio-économiques soit quantifié, planifié et accordé suffisamment à temps;
 - la visite des Centres dans les autres Préfectures soit poursuivie.

Le Président de la Commission

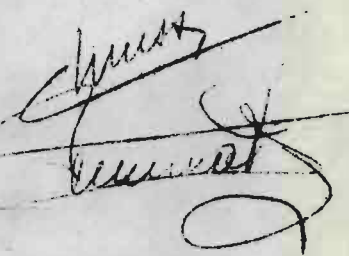
- Monsieur HAKIZIMANA Protais  Fait à Kigali le 3/Août 1984
Chef de Division au MIJEUCCOOP

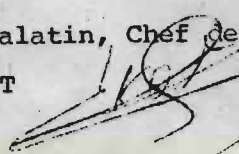
Le Rapporteur

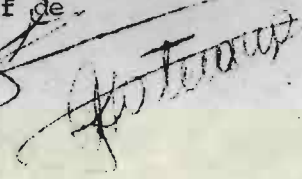
Monsieur BAGOYI Joseph 
du MIJEUCCOOP


Les Membres

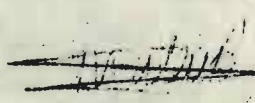
Monsieur KALISA Emmanuel Chef de
Division Inspection au MIJEUCCOOP

- Monsieur RWIMIRA Déogratias,
Chef de Bureau à la Présidence
du MRND 

- Monsieur KABALISA Palatin, Chef de
Division au MIN JUST 

- Monsieur GATERA Jonathan,
Chef de Division au MINIFOP 

- Monsieur RWAKAYIJA Christophe,
du MININTER 

.. M^{me} NKANTEMBE Cécile 
du MINIPLAN

Monsieur Gakwaya Antoine
Chef de Division au MINEPRISEC.

Gakwaya Antoine

- Madame MUKANKIKO Angèle
de la Commune Urbaine de
NYARUGENGE

Mukankiko Angèle

- Monsieur l'Abbé Jean CASAS,
Aumônier de la JOC-XAVERI

Jean Casas

- Pasteur André NYILIMANZI
Directeur de CEFOJOUR
REMERA

Nyilimanzi André

- Monsieur Pie DETABURA,
Directeur de CEFORMI
GIKONDO

Detabura Pie

- Monsieur MWENEBATENDE DUFINA TABU,
Directeur du CST GIKONDO

Mwenebatende Dufina Tabu